

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2004.

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Si vous voulez bien vous asseoir, nous allons commencer par l'appel.

Stéphanie BOCQUET, s'il vous plaît.

(Madame BOCQUET procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, MM. HANNA, KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. - SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mmes DAVAL (pouvoir), HENAUT (pouvoir), MM. LENGLET, SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire - Je vous remercie.

Je vous propose de commencer ce Conseil et je salue chacun d'entre vous.

Je veux excuser l'absence de notre Maire honoraire.

Le carnet.

D'abord, vous dire combien nous avons appris avec tristesse le décès de notre Directrice des personnes âgées et des personnes handicapées à la mairie de Lille, Madame Geneviève SECHET qui est décédée le 3 octobre dernier à l'âge de 53 ans.

Geneviève SECHET était une très grande spécialiste, une femme extrêmement engagée dans tous les domaines de l'insertion et de l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle avait d'ailleurs commencé sa carrière en tant que psychomotricienne dans un institut médico-éducatif dans un IME de la Somme, puis formatrice d'éducateurs spécialisés, coordonnatrice du service de la petite enfance à la Ville d'Amiens et elle avait rejoint en 1998 et jusqu'à l'année dernière la Ville de Villeneuve d'Ascq où elle a travaillé à la direction des services petite enfance, puis jeunesse puis à la direction du CCAS de la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Pendant très longtemps elle a donc travaillé dans cette ville et elle a souhaité, à la suite d'un poste qui s'est libéré, rejoindre la Ville de Lille au 1er janvier 2004, donc très récemment, mais chacun a pu apprécier ici à la fois les qualités professionnelles et humaines de Geneviève SECHET qui était très connue et reconnue dans notre région.

.../...

Elle a donc disparu très récemment et je veux redire ici, à son mari, à ses enfants et à sa famille, mais aussi à ses amis et collègues lillois et villeneuvois, puisque c'était une femme très appréciée par tous, toute notre tristesse et présenter à tous les condoléances du Conseil Municipal.

Je voudrais que nous félicitions par ailleurs Michelle DEMESSINE, Adjointe au Maire déléguée aux sports, Sénatrice du Nord, qui a été nommée Secrétaire de la haute assemblée. Sa fonction consiste à assister le Président au sein du Bureau qui est composé de 21 Sénateurs donc 6 Vice-Présidents, 3 Questeurs chargés de l'administration du Sénat, 12 Secrétares qui assistent le Président au cours des votes. Les membres du Bureau sont élus tous les trois ans, après les élections sénatoriales.

Le Sénat reconnaît à son tour la place importante que prend Michelle DEMESSINE dans ses responsabilités. Nous lui souhaitons de réussir pleinement, ce dont nous ne doutons pas, dans cette nouvelle mission.

Je voudrais maintenant très rapidement rappeler les moments forts depuis le dernier Conseil Municipal.

Les 16 et 17 octobre, nous avons eu un week-end extrêmement chargé, à la fois à Lille Sud et puis dans notre mairie, puisque nous avons accueilli le Boulevard des Associations.

A Lille Sud, nous avons inauguré un nouvel élément du renouveau de ce quartier avec la halle de glisse. Je vous rappelle que plus de 4 000 élèves d'écoles primaires, de collèges et de lycées, participant à de l'initiation, ont pu se préparer à l'ouverture de la halle et que ce programme, mené en étroite relation entre Madame DEMESSINE et Madame CAPON, se poursuit actuellement.

Nous souhaitons en effet, comme vous le savez, que cette halle puisse accueillir l'ensemble des jeunes lillois et aussi des jeunes en dehors de Lille, mais surtout nos jeunes lillois de manière à entrer dans le sport par les sports qui attirent sans doute le plus les jeunes aujourd'hui, que ce soit le roller ou le skate.

Nous avons eu une belle inauguration, qui s'est d'ailleurs terminée par un très beau concert du groupe "Marcel et son orchestre". Vous vous souvenez que le 6 décembre, lors de la Nuit Blanche, "Marcel et son orchestre" avait préféré arrêter son concert tant la foule était nombreuse pour éviter, surtout qu'il s'agit de rock, des mouvements qui auraient pu entraîner des incidents.

Nous avons promis, mais ils sont très pris, que nous les ferions rejouer dans notre ville au cours de l'année 2004. Cela a été le cas pour l'inauguration de la halle de glisse.

Je voudrais remercier tout particulièrement Michelle DEMESSINE, le service des sports de la Ville et la SORELI qui ont travaillé sur ce magnifique projet et bien sûr la Direction de l'urbanisme de la Ville.

Quelques travaux, vous le savez, sont encore nécessaires pour terminer à la fois la place et la halle de glisse.

Nous avons aujourd'hui en terme d'animation des animateurs sportifs qui sont sur le terrain, dans l'attente du prestataire qui commencera son travail plus technique à partir du 1er janvier, nous en parlerons au prochain Conseil municipal.

Nous avons aussi présents sur le site, bien évidemment, en matière de sécurité, non seulement un gardien mais aussi des ilotiers de la Police municipale et des agents locaux de médiation sociale.

.../...

J'ai lu quelques échos mais je suis surtout allée sur place, comme beaucoup d'entre vous, après ces échos dans la presse. Nous assistons, à la halle de glisse, à la rançon du succès, c'est-à-dire à des jeunes qui souhaitent s'accaparer ce lieu, et ce n'est pas tout à fait anormal qu'il y ait une petite phase d'adaptation. L'important est que cette halle existe, qu'elle donne une image formidable à ce quartier de Lille Sud qui est en train de se transformer et que les jeunes des quartiers, notamment ceux qui sont autour, Lille Sud, Moulins, Wazemmes, Faubourg de Béthune, se sentent là chez eux.

Le travail qui a été mené précédemment et celui que nous allons mener avec le prestataire nous permettront d'en faire un parfait succès. Quand il y a 1% de problèmes pour 99% de choses positives, il vaut peut-être mieux cette fois-ci voir une bouteille qui est quasiment pleine.

Cette halle de glisse n'est d'ailleurs qu'un des éléments de la rénovation de Lille Sud. Nous avons eu l'occasion, le 16 octobre dernier, en compagnie de Bernard CHARLES, des Conseillers de quartier que je salue, et de François DESBOTTE, Président de l'Union commerciale de Lille Sud, de parcourir la rue du Faubourg des Postes, avec les majorettes de Lille Sud et une fanfare, pour aller nous rendre compte de l'état d'avancement, tous ensemble, parce que nous y sommes souvent, de ce Faubourg des Modes où le projet comptera bientôt 11 boutiques de création autour d'un incubateur qui accueillera lui-même une pépinière d'entreprises, un showroom et des bureaux.

Ce projet est maintenant bien engagé puisque nous commençons, avec la Communauté Urbaine, les travaux de rénovation de voirie de la rue du Faubourg des Postes, pendant que se poursuit le travail sur la rue du Faubourg des Modes.

Nous serons amenés, dans les semaines et les mois qui viennent, à reparler d'autres grands projets sur Lille Sud, je pense notamment, Alain CACHEUX le fera, au projet majeur que nous présentons à l'ANRU sur la rénovation dans ce quartier et dans d'autres quartiers de la ville.

Un petit mot aussi, vous en avez beaucoup entendu parler dans la presse, donc, je n'insisterai pas, elle en a fait largement l'écho à juste titre, sur le Boulevard des Associations.

Je vous rappelle qu'il a lieu tous les deux ans. Il a été préparé avec Marie-Thérèse ROUGERIE. Il rassemble les associations lilloises qui, à la fois, veulent présenter leur activité, sont à la recherche de bénévoles et en même temps veulent se faire connaître et pouvoir se rencontrer.

Cette année, nous avons eu 340 associations sur plus d'un kilomètre de stands sur les deux niveaux de l'Hôtel de Ville et les animations étaient encore plus nombreuses que l'année dernière. Je crois que tout le monde en est reparti content et que les Lillois très nombreux ont pu apprécier les activités de leurs associations et prendre connaissance aussi de certaines de ces activités, et parfois, faire candidature de bénévolat.

Au Palais des Beaux-Arts, le soir même, avec un grand nombre d'élus, j'ai reçu 600 personnes représentant ces associations, qui ont pu ensuite aller visiter l'exposition Portzamparc. J'ai souhaité ainsi rendre hommage au travail exceptionnel mené par ces associations dans notre ville. Nous savons qu'elles sont en général dirigées, gérées et accompagnées par des bénévoles qui apportent leur professionnalisme et aussi leur temps et leur énergie pour que notre tissu social soit le meilleur possible.

Donc, merci à toutes ces associations et merci à Marie-Thérèse ROUGERIE pour ce magnifique rendez-vous.

.../...

C'est le jour même et, finalement, c'était une bonne chose, qu'a été organisée, comme toujours dans le monde à cette date-là, le 17 octobre; la Journée mondiale du refus de la misère. Là aussi, en compagnie de Latifa KECHEMIR qui avait préparé ce rendez-vous avec l'ensemble des associations de lutte contre les exclusions, nous avons pu assister à un certain nombre de témoignages et aussi pu apprécier, après une conférence du Professeur GADREY, une table ronde avec les associations, l'énergie de l'activité de ces associations et le travail en commun avec la Municipalité.

Grâce à ces associations, il y a un peu plus de solidarité dans notre ville.

Toujours pour parler des événements importants qui ont eu lieu dans notre ville, je voudrais vous dire quelques mots de ce qui s'est passé vendredi, ici même, puisque nous fêtons le 80ème anniversaire de l'Ecole supérieure de journalisme, la grande école de journalisme de Lille, mais tout le monde sait que c'est la plus grande école de France, bien évidemment, la meilleure, certains sont même allés jusqu'à dire vendredi « la meilleure école du monde ».

Il est vrai que c'est aujourd'hui une école qui non seulement forme fortement les journalistes français, mais c'est l'école également qui, après la disparition du centre de formation des journalistes à Paris, est aujourd'hui la plus importante et qui a formé près de 3 000 professionnels, y compris, des journalistes dans le monde entier. Je pense notamment aux pays qui ont intégré ou qui vont intégrer l'Union européenne. Je pense à un travail extrêmement approfondi en Afrique, aujourd'hui même, en Asie et, il faut le dire comme l'a dit le Président, au dernier accord qui a été signé avec la chaîne AL JAZEERA pour former les journalistes de cette chaîne.

Nous avons le plaisir d'accueillir à cette occasion le Ministre de la culture, Monsieur DONNEDIEU de VABRES, qui a profité de cette venue en tant que Ministre de la communication pour voir rapidement mais néanmoins pour voir certains éléments de Lille capitale européenne de la culture et pour visiter l'exposition de Portzamparc qui est une très belle exposition.

Nous avons pu ainsi -et le Ministre a promis de revenir- lui montrer, en cette fin d'année 2004, quelques éléments de cette programmation.

Nous étions nombreux autour du Ministre et du Président de l'Ecole supérieure de journalisme, Hervé BOURGES, 700 personnes environ, pour écouter l'invité que Monsieur BOURGES avait souhaité faire venir à juste titre, Monsieur Abdou DIOUF, qui est, vous le savez, l'ancien Président du Sénégal, actuellement Secrétaire Général de la Francophonie et qui est venu présenter dans un discours très attendu l'appui, la force aujourd'hui de la francophonie, pas seulement de la langue car, bien évidemment, la francophonie, ce n'est pas un repli sur une langue, c'est valoriser partout dans le monde les valeurs derrière cette langue et derrière les pays qui aujourd'hui utilisent la langue française comme langue première.

Ces diverses rencontres et les différentes interventions ont permis d'avoir une pensée particulière pour les journalistes Christian CHESNOT et Georges MALBRUNOT, nos concitoyens toujours retenus en otages en Irak, et de rappeler -je le dis aux journalistes qui sont présents ici- la difficulté de ce métier. Rappeler aussi que de nombreux journalistes sont chaque année dans le monde arrêtés, parfois blessés ou tués, tout simplement par le fait qu'ils font leur métier. C'était évidemment majeur lors de cette rencontre du 80ème anniversaire de saluer à la fois la mémoire de tous ceux qui se sont battus pour que la liberté de l'information irrigue nos démocraties, mais aussi pour avoir une pensée particulière pour nos journalistes retenus en Irak.

J'en profite pour saluer Pierre MAUROY qui a pu nous rejoindre maintenant.

.../...

Vous dire quelques mots sur la fête de clôture de Lille 2004. C'est donc samedi prochain. Je pense que chacun d'entre vous a déjà réfléchi à la façon dont il allait se vêtir car je vous rappelle qu'après un Bal blanc le 6 décembre nous avons décidé de faire une fête de toutes les couleurs, considérant que nous avons pris des couleurs pendant cette année, tous ensemble dans notre région, dans notre Communauté Urbaine, dans notre ville. Vous avez donc le choix entre toutes les couleurs que vous souhaitez, uniformément ou multicolores, comme vous l'entendez.

Cette fête sera, comme toutes les fêtes de Lille 2004, d'abord une fête populaire, chaleureuse, avec beaucoup de surprises, de métamorphoses dans notre ville, une grande parade, des feux divers et variés, je n'en dis pas plus parce qu'il faut que la surprise reste entière.

Et nous avons souhaité, pour que chacun puisse venir en toute sécurité et en famille, élargir le champ de cette parade qui partira de Foch-Dutilleul pour arriver jusqu'au pied de la tour Lille-Europe. Mais il faut savoir qu'à tout moment il se passera quelque chose partout dans ce cœur de ville et tout au long de cette promenade urbaine et que rien ne sert d'aller se grouper soit, au départ, sur le square Foch-Dutilleul, soit au contraire à l'arrivée à Lille-Europe. Comme il se passera en permanence quelque chose, c'est tout au long de cette promenade urbaine que les Lillois et évidemment tous les habitants de notre région, et sans doute d'autres venant de l'extérieur, seront accueillis.

Nous avons organisé, je le redis ici bien que la presse en ait déjà largement parlé, mais c'est pour en informer le Conseil, pour les jeunes de moins de 12 ans, avec un DJ extrêmement connu, Patrick GARNIER, une manifestation sous le cercle de Buren qui permettra à ces jeunes, tout en mangeant du chocolat et de la barbe à papa -donc, cela va être extrêmement calme, je rassure tout de suite ceux qui pourraient s'inquiéter- de danser et de s'amuser avant que ne commence vers 19 h 30 une grande parade où vous verrez à la fois des girafes géantes, des gonflables assez extraordinaires, des immeubles de la ville qui vont s'embraser, beaucoup de choses seront en hauteur et pourront donc être vues même si on n'est pas à cet endroit-là, c'est un choix tout à fait important. Il y aura même une baleine de 8 mètres de long. Donc, vous le voyez, encore beaucoup de surprises et je l'espère, une fois de plus, une très grande fête populaire.

Je voudrais d'ailleurs d'ores et déjà dire à cet égard (ce n'est pas le moment maintenant de faire le bilan de Lille 2004, il sera réalisé sans doute au mois de février puisque nous essayons de faire remonter les informations les plus complètes possible, nous avons mis en place un comité de suivi sur le plan économique) que beaucoup de choses ont connu un succès extraordinaire.

Il faut vous dire que cette troisième période, qui est peut-être plus sérieuse, dans notre ville autour du design et de l'architecture par exemple, accueille aujourd'hui au Tri Postal l'exposition Portzamparc. Plus de monde que pour la première période qui pourtant a présenté des expositions plus faciles avec les voitures du futur ou avec les robots.

Ceci pour dire que les habitants de notre région, de notre métropole, de notre ville, ont pris plaisir à découvrir, y compris des éléments culturels qui ne leur étaient pas obligatoirement familiers, et aujourd'hui par exemple avec les week-ends du Tri Postal, nous accueillons du monde de manière exceptionnelle.

De la même manière, vous avez dû voir que l'Opéra de Lille qui a, le 23 octobre dernier, réalisé ce qu'il a appelé un Happy Day en s'ouvrant à toutes les personnes qui voulaient venir, a accueilli 12 000 personnes en un week-end.

.../...

Bien évidemment, ce type d'événement va se renouveler. Cela prouve aussi que la programmation de l'Opéra est aujourd'hui beaucoup plus ouverte, tout en gardant -et la presse s'en est fait l'écho, notamment la presse spécialisée- une très grande qualité. Je crois que nous avons réussi en une saison à replacer l'Opéra de Lille à un très bon niveau tout en l'ouvrant à de nouveaux publics autour de la danse, autour des musiques du monde par exemple. La programmation de l'année 2004-2005 va évidemment continuer dans le même esprit.

Je voudrais aussi vous dire, puisque nous arrivons à l'hiver et que beaucoup de membres de la Majorité municipale y ont travaillé, que le dispositif d'hébergement d'urgence est maintenant prêt dans notre ville.

Vous savez que la Ville de Lille, et ce n'est pas Pierre MAUROY qui me démentira, a toujours apporté une aide extrêmement importante à l'hébergement d'urgence, même si cela n'entre pas directement dans les compétences de la Ville puisqu'il s'agit là de compétences de l'Etat et du Conseil Général.

Mais nous avons toujours souhaité participer, y compris sur le plan financier puisque la Ville consacre aux actions de lutte contre les exclusions un budget de plus de 1 M€, Mme KECHEMIR gérant avec d'autres élus, la multiplicité de ces actions, notamment en terme de logement et de précarité, et nous avons un travail tout à fait important à mener.

Je me réjouis que le Préfet, Monsieur ARIBAUD, comme son prédécesseur, Monsieur PAUTRAT, ait choisi de mobiliser l'ensemble des Maires de la métropole, Pierre MAUROY avait d'ailleurs fait une déclaration il y a deux ans à ce sujet au Conseil métropolitain pour que les efforts soient le mieux partagés possible, la Ville de Lille est aujourd'hui la Ville qui apporte le plus d'hébergements d'urgence -quand je dis « le plus » c'est au sein de la Communauté Urbaine.

Il est vraiment très important que cet effort soit partagé pour que chacun puisse être accueilli dans les meilleures conditions et que nous ne nous trouvions pas devant des difficultés.

Vous savez que nous avons un dispositif particulier mis en place en cas de grand froid, des dispositifs de niveau 1, 2 et 3 qui nous permettent d'ouvrir des lieux complémentaires lorsque cela est nécessaire. Ce dispositif est aujourd'hui totalement en place. Nous attendons les grands froids, comme nous avons attendu la canicule cet été. J'espère que nous n'aurons pas plus les grands froids que la canicule. En tout cas, il faut être prêt pour qu'aucun de nos concitoyens ne se retrouve dans une situation de grande difficulté.

Un petit mot pour terminer sur l'avancée du dossier du nouvel hôtel de police.

Nous avons accueilli le 22 octobre dernier, selon la tradition républicaine, le Ministre de l'intérieur, Monsieur de VILLEPIN, et le Garde des Sceaux, Ministre de la justice, Monsieur Dominique PERBEN. J'étais accompagnée par les Présidents de groupes ainsi que par Christian DECOCQ.

Nous avons fait part aux Ministres, d'abord, du plaisir de les voir à la mairie, je leur ai dit que par les temps qui couraient il était de plus en plus rare de voir des ministres faire cette visite républicaine alors que les visites ministérielles se multiplient dans notre ville, ce qui prouve qu'elle est intéressante pour beaucoup.

Nous les avons accueillis dans la plus pure tradition républicaine et avec un grand plaisir de pouvoir discuter directement avec les Ministres.

.../...

J'ai été amenée à faire part à Monsieur de VILLEPIN d'une inquiétude et aussi d'une grosse colère que nous avons.

L'inquiétude que nous partageons avec les Maires des grandes villes de la métropole, nous avons d'ailleurs écrit ensemble à Monsieur de VILLEPIN, c'est la situation des effectifs de police nationale dans notre métropole et particulièrement dans les grandes villes.

Nous avons souligné auprès du Ministre de l'intérieur que, par rapport à des métropoles de même taille et dont les nombres de délits sont à peu près à la même hauteur, il nous manquait entre 400 et 500 policiers. J'ai fait valoir que par exemple pour la seule ville de Lille, nous avons dans la circonscription de Lille et de communes avoisinantes 150 policiers en moins depuis deux ans, ce qui n'était pas sans poser des problèmes puisque par exemple un certain nombre de commissariats de proximité sont aujourd'hui fermés entre 12 h et 14 h et que bien évidemment nous avons un très gros problème par rapport à ces effectifs de police.

Notre second sujet de préoccupation, j'ai même dit tout à l'heure de colère, c'est celui de la construction du nouvel hôtel de police de Lille dont l'implantation était initialement prévue pour 2006. Je vous rappelle que la ville de Lille était considérée comme prioritaire depuis un certain nombre d'années puisque lorsque je suis arrivée au gouvernement en 1997, le Ministère de l'intérieur considérait déjà que nous étions prioritaires car, je le rappelle, les policiers de notre circonscription, c'est donc la métropole, sont situés aujourd'hui sur 36 sites et ont beaucoup de mal à travailler, dans des conditions de travail extrêmement précaires, je pense au commissariat central de Lille, il suffit d'aller le voir pour s'en rendre compte.

Pierre MAUROY est intervenu, moi-même également, pour que la décision du gouvernement soit prise, il est vrai que cet hôtel de police est un très lourd investissement.

La décision avait été prise. Pierre MAUROY a décidé d'offrir le terrain pour un euro symbolique à l'Etat pour pouvoir construire ce grand hôtel central de police pour notre métropole. Il devait être construit pour 2006, la première pierre a été posée en 2002, tout le projet a été lancé, les projets d'architecte, l'acceptation de ces projets, et puis, depuis deux ans, c'est l'arrêt.

Nous pouvons tout comprendre, y compris qu'il y ait des difficultés budgétaires et qu'il y ait des retards, mais notre colère tient au fait que nous avons appris juste avant l'été -j'avais d'ailleurs à ce moment-là écrit au Ministre de l'intérieur- que, pour des raisons que je préfère ne pas comprendre, le nouvel hôtel de police de Lyon passait devant l'hôtel de police de Lille.

Cela nous est apparu totalement inacceptable, à la fois parce que les besoins, à l'évidence, ne sont pas les mêmes à Lyon, parce que nous étions dans des engagements qui avaient été pris par l'Etat et parce que les policiers attendent ici, comme d'ailleurs les habitants de notre ville et les habitants de Lille Sud qui attendaient cette grande opération, que ce nouvel hôtel de police puisse être mis en place le plus rapidement possible.

Nous avons tous tenu ce propos, l'Opposition comme la Majorité de notre ville, et nous avons eu une écoute particulière du Ministre de l'intérieur qui nous a dit -pour l'instant, prenons cela pour argent comptant, c'est le cas de le dire d'ailleurs- qu'il allait faire en sorte d'accélérer les procédures et que, contrairement à ce qui avait été annoncé, nous pourrions lancer les appels d'offres pour les entreprises dès le début 2005 et donc essayer de regagner un an sur le nouveau calendrier qu'avait mis en place le gouvernement et qui ne nous aurait pas donné cet hôtel de police avant la fin de l'année 2008.

.../...

Fin 2007, c'est moins bien que 2006, c'est mieux que 2008. Encore faudra-t-il que cela soit tenu en terme d'autorisation de programme et de crédits de paiement.

Donc, nous restons extrêmement attentifs, tout en ayant apprécié l'écoute du Ministre et les premières déclarations qu'il a été amené à faire. Nous attendons confirmation de ses propos.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en ce début de Conseil municipal.

Nous allons maintenant examiner les délibérations.

Je voudrais vous signaler deux choses.

Tout d'abord, une délibération qui a été retirée, la délibération 04/930 (chemise n°2).

Ensuite, je vous propose que la délibération 04/929 (chemise n°1) qui est la modification du règlement intérieur du Conseil municipal liée à la réforme des marchés publics que nous présentera Madame DA SILVA tout à l'heure, soit discutée en même temps que le dossier de Madame DA SILVA, cela me paraît plus cohérent sur le fond.

Si vous en êtes d'accord, nous reprendrons cette délibération tout à l'heure.

Je vous propose de commencer par Philippe TOSTAIN qui va nous présenter une information sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur TOSTAIN,
Conseiller municipal délégué

ECONOMIE D'ENERGIE

Agenda 21 - Economies d'énergie et énergies renouvelables - Note d'information.

Madame le Maire, je vous remercie.

Madame le Maire, après que vous ayez étendu ma délégation aux énergies renouvelables, j'ai souhaité vous présenter un rapport d'orientation d'ensemble.

En effet, économies d'énergie et énergies renouvelables est l'intitulé maintenant de ma délégation mais il n'a de sens que dans le cadre d'une politique globale de l'énergie portée par l'ensemble de la municipalité.

Je viens donc à la fois vous rappeler l'étendue de nos compétences, de nos capacités d'intervention dans le champ de l'énergie et vous proposer également des objectifs et les outils spécifiques à notre disposition.

L'année énergétique a été riche d'événements au niveau international mais la réponse de notre pays n'a pas été à la hauteur des enjeux. C'est le fait du gouvernement et des institutions de l'énergie, sans doute, mais c'est aussi le résultat d'une insuffisance du débat public sur ces enjeux. Les événements internationaux, vous les connaissez :

.../...

- . la ratification du protocole de Kyoto par la Russie et son entrée en vigueur de ce fait.
- . l'augmentation continue du prix du pétrole.
- . l'ouverture du marché européen du gaz et de l'électricité à l'ensemble des professionnels et collectivités publiques au 1er juillet dernier.

Les événements nationaux en parallèle sont :

- . l'instauration de quotas d'émission de gaz carbonique pour les installations industrielles et pour le chauffage urbain en particulier,
- . le plan climat, surtout caractérisé, malheureusement, par ses reculades ; j'en retiens cependant -c'est intéressant mais minime- l'extension de l'étiquette énergie aux bâtiments,
- . la baisse des moyens de l'ADEME,
- . la fuite en avant dans le nucléaire en commandant le réacteur EPR à EDF,
- . c'est aussi le changement du statut d'EDF et de Gaz de France mais leur maintien en deux groupes intégrés de production, de distribution et de vente d'énergie,
- . enfin, la mise en application de l'ouverture du marché du gaz et de l'électricité et l'instauration d'un tarif social pour l'électricité au 1er janvier 2005.

Année riche d'événements donc mais pauvre en bonnes réponses.

On peut en trouver mais en Espagne avec l'obligation des chauffe-eau solaires dans les constructions neuves ou bien en Allemagne où le seuil de production de 10% de production électrique de source éolienne a été atteint l'été dernier.

Dans ce contexte, je vais vous présenter le champ de notre possible suivant quatre points :

- . les enjeux, donc.

Le point sur nos réalisations :

- . les axes de développement de l'action municipale
- . les partenaires et les types d'animation
- . avant de conclure.

Les enjeux sont de trois ordres :

- . de l'environnement planétaire
- . de service public
- . et tout simplement de gestion économe des deniers publics.

Premier enjeu : un enjeu planétaire.

.../...

La quantité de gaz à effet de serre contenue dans notre atmosphère détermine sa température. Plus d'un demi-degré déjà en un siècle. Si nous respectons le protocole de Kyoto, ce sera + 2° en moyenne globale en 2100. Si nous ne le respectons pas, ce sera + 6°.

La France s'est engagée dans ce protocole en 1997. Dans sa continuité, les objectifs suivants sont à atteindre :

. réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 50 ans, à l'échelle d'un mandat municipal, ceci correspondrait à une réduction de 15% de gaz à effet de serre ou encore chaque année à 2,5% de diminution de nos consommations d'énergie.

Deuxième enjeu : un enjeu de service public.

La compétence locale de service public de l'énergie est instituée par la loi qui décline trois séries d'objectifs de développement durable :

. objectif environnemental : par exemple, la protection de la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique contre les gaz à effet de serre,

. objectif social : droit à l'électricité, bien de première nécessité, cohésion sociale et lutte contre l'exclusion, péréquation des tarifs,

. objectif économique : de compétitivité, de desserte rationnelle du territoire et de maîtrise et d'utilisation rationnelles de l'énergie.

Troisième enjeu : un enjeu tout simplement pour nous de gestion des deniers publics.

Quelques chiffres.

Que consommons-nous ?

Qui consomme ?

Et combien ?

Nous avons un budget stable depuis dix ans mais un contexte nouveau d'augmentation du prix de l'énergie. Nous consommons environ 100 000 MWh par an, répartis en gros en quatre quarts entre :

. chauffage par le réseau de chaleur,

. chauffage par le gaz,

. électricité de l'éclairage public,

. électricité hors éclairage public.

Un petit 5% de notre consommation est constitué par les carburants des véhicules et des engins municipaux.

.../...

Cette énergie correspond dans le budget de fonctionnement de la ville qui est de 250 M€ à 4%, soit 10 M€. Nous sommes là dans une fourchette nationale puisque c'est entre 3 et 6% pour des villes de taille correspondante.

Qui consomme ?

Je veux tout de suite dire que ce n'est pas de la responsabilité de ma délégation de consommer ou de ne pas consommer, mais de toutes les délégations, de tous les services, de tous les agents et, au-delà, de tous les usagers de nos services.

Pour autant, vous voyez sur ce camembert que cinq délégations représentent les 2/3 des consommations :

- . éclairage public
- . écoles et cantines
- . sports
- . équipements culturels.

Au-delà des enjeux, quelles sont nos réalisations en 2003 et 2004 ?

Première réalisation, à tout seigneur tout honneur, je pense que Danielle POLIAUTRE en parlera, la première réalisation, qui d'ailleurs ne m'incombe pas, c'est la passation du nouveau marché d'éclairage public qui aboutira à un terme de 8 ans à 40% de baisse de consommation d'électricité dans l'éclairage public.

Deuxième réalisation, des travaux courants sur le chauffage et l'isolation des bâtiments existants.

Sur le chauffage, il s'agit de travaux de changement d'énergie comme par exemple sur la salle Alain Colas à la Marbrerie, ou de travaux de rénovation sur des crèches, la crèche Marie Curie par exemple ou sur l'ex.école Récamier.

Troisième réalisation, la conception HQE, de haute qualité environnementale, des nouveaux bâtiments.

Quatrième réalisation : la sensibilisation du personnel à la maîtrise de l'énergie par la distribution de plaquettes ou la tenue de stands, la formation des travailleurs sociaux sur la maîtrise de l'énergie pour les ménages vulnérables.

Enfin, auprès du grand public, la promotion de l'énergie solaire par l'édition du journal Lille Magazine et par des visites de terrain.

Après les enjeux et nos réalisations, les axes de développement de l'action municipale.

Premier axe : la maîtrise de notre fonctionnement.

.../...

Conformément aux études qui ont été réalisées jusqu'à maintenant, dans les bâtiments existants, nous pouvons réduire les quantités d'énergie consommées pour un certain nombre de bâtiments que nous avons identifiés, comme par exemple les crèches, la piscine de Fives, la piscine du Sud, l'Hôtel de Ville.

Dans les bâtiments neufs, il s'agit de généraliser la prise en compte de l'énergie en amont des dossiers de construction, toujours par les prescriptions de haute qualité environnementale et par la mise en place par exemple de chauffage solaire.

Deuxième axe : l'achat d'énergie.

Depuis le 1er juillet 2004, les collectivités territoriales ont la possibilité de choisir leur fournisseur de gaz et d'électricité. Dans ce cadre, la Ville peut obtenir du fournisseur d'électricité un concours aux économies d'énergie et un pourcentage donné d'énergies renouvelables. 21% d'électricité d'origine renouvelable est l'objectif national pour 2010. Au titre du marché d'éclairage public signé en septembre dernier, ce pourcentage d'électricité fourni par EDF est de 25%.

Je vous propose de retenir dès maintenant ce pourcentage de 21% comme un minimum.

Troisième axe : l'urbanisme.

Notre objectif est d'intégrer les exigences de la haute qualité environnementale dans les prescriptions d'urbanisme, dans les opérations d'aménagement, de renouvellement urbain à l'échelle de quartiers entiers.

A l'étude aujourd'hui, certaines opérations dans Euralille 2, des dossiers ANRU Faubourg d'Arras sur 500 logements sociaux et enfin à moyen terme les rives de la Haute Deûle, Euratechnologies, pour 900 à 1 000 logements.

Quatrième axe : la Ville, distributeur d'énergie.

La Ville possède le réseau de chauffage urbain mais également ceux de distribution du gaz et de l'électricité qui sont concédés à Dalkia, plutôt à sa filiale Résonor pour le réseau de chauffage urbain et à EDF Distribution et Gaz de France Distribution pour les réseaux de gaz et d'électricité.

Nous avons trois objectifs :

- . valoriser en priorité le réseau de chauffage urbain,
- . dimensionner rationnellement les extensions des autres réseaux,
- . favoriser la production locale d'électricité et son raccordement au réseau.

Cinquième et dernier axe : la sensibilisation des services de la Ville et des habitants.

Trois objectifs :

- . premier objectif :
 - la modification des comportements, par exemple, par la formation lors de la mise en service de nouveaux bâtiments,
 - l'utilisation économe de l'outil informatique,

.../...

- l'introduction de clauses de matériels économes dans les marchés publics.

. deuxième objectif : l'équipement en chauffe-eau solaires et capteurs photovoltaïques ; je développerai plus particulièrement ces propositions prochainement,

. troisième objectif : une action ciblée auprès des ménages en difficultés particulièrement touchés par le coût de l'énergie.

J'en viens maintenant aux partenaires mobilisés avec lesquels nous travaillons et à l'équipe d'animation.

Un lien important d'abord avec la société civile, le Conseil Communal de Concertation auquel j'ai soumis le rapport d'orientation que nous examinons aujourd'hui.

Les partenaires que sont les financeurs, l'Etat via l'ADEME, l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie, et le Conseil Régional, le Conseil Général en particulier qui, à partir du 1er janvier 2005, aura la gestion du fonds de solidarité énergie, et les associations auxquelles nous adhérons, Amorce, Energie Cité, les espaces Info Energie, en particulier celui de la Maison de la nature et de l'environnement, les clubs auxquels nous participons, le Club Energie Métropole, le réseau énergie territorial régional. Enfin, les professionnels du bâtiment et du secteur de l'énergie.

Une équipe d'animation.

Une équipe d'animation est constituée au sein du pôle qualité de la Ville, sous l'autorité de Philippe DELAHAYE. Elle associe des agents du service de gestion des bâtiments et de la direction du développement durable.

Ce sont eux qui sont à la disposition de l'ensemble des services et des collègues pour mettre en œuvre cette politique de l'énergie pour la ville.

En conclusion, je voudrais donc redire cet enjeu collectif et la réponse collective des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables pour répondre à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2,5% par an et de diminution correspondante des consommations d'énergie, ce programme doit être un projet, c'est-à-dire un engagement de l'ensemble de nos services grâce aux conseils et aux outils de l'équipe d'animation.

C'est à ces conditions que les objectifs particuliers et des résultats pourront être mesurés et affichés. Ce sera l'objet du premier rapport énergie qui vous sera présenté en 2005.

Une ère énergétique s'achève, une nouvelle ère est engagée qui doit voir des investissements massifs dans la construction et le développement économique dans ce secteur d'activité.

La Ville doit être à ce rendez-vous de ses responsabilités en étant exemplaire, en mobilisant ses agents et ses élus, mais aussi les usagers de ses services et les professionnels partenaires, et en faisant bénéficier tous les habitants de ces nouvelles pratiques.

Je remercie Gaëtan CHEPPE pour ses diapositives et pour son professionnalisme et je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

.../...

C'est vraiment un rapport tout à fait intéressant qui montre combien une action municipale est particulièrement importante pour pouvoir atteindre des objectifs mondiaux de développement durable et je remercie vivement Philippe TOSTAIN, non seulement pour ce rapport mais aussi pour l'action qu'il mène dans la ville en la matière.

J'ouvre le débat.

Monsieur BERNARD, vous souhaitez intervenir, puis Madame POLIAUTRE.

M. BERNARD - Madame le Maire, le débat énergétique est au cœur de l'actualité et il est vrai que les responsabilités en la matière sont très complexes.

La maîtrise de l'énergie ne doit pas être considérée, analysée, sous le seul angle des économies d'énergie, ce qui est malheureusement trop souvent évoqué.

Ce débat, on ne peut pas non plus l'extraire de la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité qui malheureusement s'annonce lourdement nocive pour les collectivités locales, 65% d'augmentation depuis 1996 en Suède qui a appliqué la libéralisation totale dans tous les domaines, les pannes successives chez nos nombreux voisins, en Italie, et aux Etats-Unis.

Tout cela pour démontrer que la sécurité de l'approvisionnement et les conséquences des risques naturels imposent que l'on maintienne une maîtrise de la commande publique. Voilà pour le contexte.

Il faut le prendre en compte, puisque nous allons désormais acheter notre énergie, nous la produisons, nous la distribuons également, c'est un élément à prendre en compte.

Parmi les objectifs, j'ai entendu, on a même parlé de responsabilité planétaire, il faut avoir un peu de vertu d'humilité quand on voit les ambitions égrainées dans ce rapport et surtout les gains financiers somme toute modestes qui sont développés comparativement aux investissements faits en la matière.

Il faut surtout faire un certain nombre de constats amers. Dans notre ville, nous avons longtemps connu des contrats de maintenance prohibitifs, nous aurions pu avoir depuis longtemps des diagnostics sérieux en particulier sur de grands bâtiments publics comme l'Hôtel de Ville ou les piscines, avoir des bilans permanents et lisibles. Philippe TOSTAIN a parlé tout à l'heure de l'étiquetage des bâtiments publics, voilà quelque chose qui nous permettrait d'avancer en la matière.

Les contrats de fourniture sont encore longs, 25 ans encore à Dalkia pour Résonor, c'est beaucoup trop et on parle d'extension de réseau de chaleur alors que ceux-ci sont encore taxés à 19,6% de TVA et que les abonnements d'EDF sont à 5,5%. Il y a là une incohérence notoire.

Il est vrai que la consommation par unité de bâtiment baisse mais c'est le secteur résidentiel et tertiaire qui échappe malheureusement à notre compétence et qui consomme le plus d'énergie. Là où nous devrions être relativement impératifs, cela relève davantage du domaine de Monsieur CACHEUX, c'est évidemment en matière de prescriptions d'urbanisme où nous devons prendre en compte le problème dès la conception du bâtiment.

Je note aussi au passage que quand notre collègue souhaite développer les énergies renouvelables, il précise que la clause de qualité renouvelable doit figurer dans le contrat énergétique mais qui, précise-t-il, ne doit pas être déconnectée du service public.

.../...

Face au problème que j'évoquais en introduction, cette entreprise se révélera pour le moins difficile.

Dans tout ce que j'ai lu et entendu, il y a quand même un certain nombre d'absences ou d'insuffisances notoires. On a parlé des capteurs photovoltaïques, mais de manière, à mon avis, beaucoup plus anecdotique que cela ne devrait l'être ; on n'a pas parlé de chaudières bois qui pourraient être développées à partir des déchets verts ; on a relativement peu parlé de l'optimisation de la gestion des déchets qui, par fermentation, pourrait aboutir à la création de biogaz.

On n'a pas parlé non plus de la nocivité de certains instruments comme les climatiseurs, alors que l'on sait que quand notre collectivité est touchée par les problèmes de canicule, la climatisation est un outil complémentaire mais ne devrait jamais être une solution à de véritables défauts de conception.

Peu d'informations aussi sur les toitures végétalisées alors que cette technique a été éprouvée depuis longtemps et qu'elle a permis un certain nombre de protections à la fois hygrothermiques et acoustiques.

Egalement peu d'informations, sinon relativement évacuées, concernant le parc de véhicules municipal quant à son utilisation, sa maintenance, quant à la caractérisation de la flotte, GPL et GNV.

Enfin, je noterai pour mémoire l'éclairage public. Notre Ville a fait un effort important en matière de plan lumière, les nécessités de la sécurité publique imposent également un éclairage important. Donc, les économies sont à faire mais évidemment pas dans tous les secteurs.

Enfin, dernière chose puisqu'on vise quelques opérations en matière de HQE, haute qualité environnementale, je signale que notre ville est malheureusement très en retard en la matière. Le lycée de Calais, sa conception date de 1993, on est en 2004 et on envisage l'application de ce dispositif à un certain nombre de programmes.

Voilà ce que je souhaitais dire, Madame le Maire, mes chers collègues. Il existe effectivement de nombreuses niches d'économies. Il faut les trouver en améliorant l'existant et c'est de notre collectivité, je crois que nous allons donner l'exemple, nous allons être suivis par nos concitoyens, donc, sachons être ambitieux.

Notre groupe évidemment sera très attentif à l'application des engagements qui viennent d'être à l'instant développés.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Madame POLIAUTRE.

Mme POLIAUTRE - Madame le Maire, chers collègues, quelques mots au nom des élus du groupe des personnalités pour dire tout l'intérêt que nous accordons à la démarche qui a été présentée tout à l'heure par Philippe TOSTAIN, ambitieuse en terme d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, qu'il s'agira effectivement de décliner, de concrétiser et dans laquelle nous entendons prendre une part active pour plusieurs raisons.

.../...

La première est que l'énergie est un chapitre important de l'Agenda 21 lillois signé en 2000 et dont, Madame le Maire, vous m'avez confié l'animation et la mise en œuvre globale. Pour répondre à Monsieur BERNARD, il est vrai qu'au-delà de ce qui a été évoqué, de nombreux projets sont déjà en cours et nous aurons prochainement l'occasion de les présenter dans un rapport intermédiaire de la mise en œuvre de l'Agenda 21 lillois.

La deuxième raison de l'intérêt de ce travail est que quatre élus du groupe des personnalités sont Présidents de conseils de quartiers et connaissent particulièrement l'incidence du coût de l'énergie, notamment du chauffage, sur les habitants les plus modestes, cause parfois du surendettement.

Or, il y a actuellement des marges de manœuvre importantes d'économies, cela a été dit par Philippe TOSTAIN, dans la construction et l'amélioration de logements. C'est l'objectif actuellement d'un des projets de logements témoins, vitrines d'un habitat durable pour une haute qualité de vie, qui doit trouver son prolongement dans le programme ambitieux de l'ANRU déposé par la Ville et qui, je l'espère, trouvera les moyens financiers que l'Etat devrait lui accorder pour développer, sur l'ensemble du patrimoine de Lille, une vraie démarche.

Ce sont près de 6 000 logements qui, dans la construction et la réhabilitation, sont concernés, tout un plan de travail ambitieux porté par la Ville.

Je vais d'ailleurs prochainement à Bedzed, un quartier de Londres, avec l'équipe de la SORELI que je préside, qui a réalisé des bâtiments en énergie positive.

On voit bien qu'il y a des marges de manœuvre importantes, nous sommes au début d'une large réflexion dans ce domaine, mais avec la volonté d'aller très vite dans leur mise en œuvre. C'est-à-dire des logements qui produisent davantage d'énergie qu'ils n'en consomment.

A l'occasion de ce débat, je souhaite également évoquer le Forum mondial du développement durable qui s'est tenu à Paris le week-end dernier et où, Madame le Maire, vous m'aviez proposé de vous représenter dans la table ronde « Enjeux et défis pour l'emploi et l'investissement ».

Elle réunissait plusieurs personnalités dont Bernard THIBAUT, Secrétaire général de la CGT, ainsi que différentes personnalités économiques et politiques.

L'un des thèmes abordés concernait la question de l'énergie de demain. Après Bernard THIBAUT qui regrettait que trop souvent le seul facteur d'ajustement dans la recherche de rentabilité soit l'emploi, avec une augmentation de la productivité du travail de plus de 3% par an, j'ai pour ma part mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la productivité de l'énergie qui représente des sources importantes d'économies financières et environnementales, ce qu'on appelle notamment facteur 4, c'est-à-dire pouvoir diviser par 4 l'utilisation des ressources naturelles. Certains économistes vont même plus loin, facteur 10. Donc, des marges extrêmement importantes.

Des questions également évoquées rapidement, de taxer l'énergie plutôt que le travail, ce ne sont pas des questions nouvelles mais elles reprennent aujourd'hui de leur importance, questions qui avaient été abordées par René DUMONT et développées largement par Jacques DELORS.

Tous les économistes s'accordent sur l'idée qu'à plus ou moins brève échéance, 2010, 2030, nous connaissons un pic de production du pétrole et un renchérissement sans précédent de l'énergie.

.../...

Le nucléaire qui ne représente en France, en consommation finale, que 77% de 22% de l'énergie sous forme d'électricité ne nous mettra pas à l'abri de cette évolution des prix.

Il est quand même surprenant qu'il faille attendre une augmentation importante du coût du pétrole ou des matières premières pour considérer que l'investissement sur les économies de ces ressources devient rentable, et on peut regretter que l'ADEME n'accompagne pas suffisamment et n'ait pas les moyens d'aller beaucoup plus loin dans ce soutien.

Cela prouve à l'évidence qu'il ne peut y avoir de développement durable avec l'unique régulation du marché par le prix car si la hausse des prix face à une augmentation de la demande, notamment de la Chine et de l'Inde, ou à la raréfaction des ressources naturelles peut conduire à un développement plus sobre, il peut également les rendre plus inaccessibles pour les populations les plus pauvres et aller à l'encontre de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations actuelles et futures.

Comme pour la question de l'eau, la question de la tarification sociale de l'électricité et de l'énergie va s'imposer. Il y a une réflexion entamée aujourd'hui en partenariat avec EDF.

Néanmoins, l'énergie la moins chère, contrairement à ce que dit Monsieur BERNARD, la moins polluante est celle qui n'est pas consommée. L'investissement dans les économies est de loin le plus rentable, c'est aussi le gisement le plus important en tant qu'énergie du futur.

La meilleure réponse est donc de rechercher un développement plus sobre, plus efficace, en s'appuyant sur la ressource la plus abondante et la plus renouvelable, l'intelligence humaine. Et toutes les formes de démocratie qui se développent à Lille aujourd'hui visent effectivement à prendre en compte cette intelligence humaine qui est source d'innovation et d'une autre opportunité de développement.

C'est là une possibilité de mobilisation pour penser et organiser d'une manière plus démocratique et plus performante notre société.

C'est aussi l'occasion de nouvelles activités. Le projet de logements témoins qui a été évoqué tout à l'heure et que je pilote avec la Direction du logement vise d'ailleurs, en partenariat avec la Fédération bâtiment, la CCI, la Chambre de Métiers, à promouvoir une nouvelle filière de réhabilitation en Haute Qualité Environnementale, avec les artisans et les PME locales, et doit permettre d'anticiper sur la prochaine réglementation thermique applicable en 2006.

Cette politique d'économie d'énergie a également une incidence bénéfique en matière budgétaire pour la Ville et nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement dans le budget.

Le marché d'éclairage public a été évoqué. Il va permettre, dans sa traduction concrète, des économies extrêmement importantes puisque, dès 2005, c'est 1,3 M€ d'économie sur le fonctionnement.

Il y a donc là des marges extrêmement importantes.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'important travail réalisé sous la responsabilité de Philippe DELAHAYE avec le service éclairage public et le service développement durable, et aussi sous la responsabilité de Dorothée DA SILVA et de moi-même, qui vaut aujourd'hui d'être cité non seulement dans le guide des achats responsables de la Commission européenne, mais également d'être pris en exemple par de nombreuses villes françaises et européennes qui veulent s'en inspirer.

.../...

Ce marché vise notamment, on l'a dit, à mettre en place un cercle vertueux, outre l'achat de 25% d'énergie renouvelable, 42%, soit près d'un watt sur deux, sont réaffectés dans l'amélioration d'équipements plus économes qui, à leur tour, produisent des économies.

Tout cela avec un objectif d'amélioration des services publics de l'ensemble des habitants de Lille, Hellemmes et Lomme.

Les villes, parce qu'elles sont porteuses de préoccupations et de pratiques concrètes mobilisant les habitants, comme les entreprises, peuvent être motrices dans ce domaine. Lille a d'ailleurs la chance de s'appuyer également sur un travail de sensibilisation important effectué avec de nombreuses associations, notamment au sein de la Maison de la Nature et de l'Environnement mais aussi avec OSLO ou la Ville.

C'est tout l'intérêt de la politique de l'énergie qui a été présenté et qu'il s'agit de mettre en œuvre de manière ambitieuse.

Nous voulons, en tant que groupe des personnalités, y prendre toute notre part pour renforcer l'efficacité énergétique présentée ce soir.

Philippe TOSTAIN peut compter sur notre appui et notre impulsion dans toutes les délégations qui sont les nôtres.

En forme de conclusion, je reprendrai un slogan bien connu pour l'alcool, l'énergie, oui, mais à consommer avec modération.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur TOSTAIN.

M. TOSTAIN - Je remercie Danielle POLIAUTRE pour tous les compléments qu'elle a apportés.

Je vais répondre aux préoccupations exprimées par Monsieur BERNARD à propos de la libéralisation du marché de l'énergie.

Ce qu'il a cité est exact sur les malheurs de l'Italie, des Etats-Unis et notamment de la Californie mais à quelque chose malheur est bon car je pense que les conditions dans lesquelles le marché s'ouvre en Europe sont beaucoup plus strictes et en France nous avons une commission de régulation de l'énergie et une programmation et une planification des moyens de production qui sont conservés.

Si, comme vous l'aurez compris, je ne suis pas d'accord avec la nature des moyens programmés, force est de constater qu'il y a effectivement toujours une planification importante sur ce sujet.

De la même façon, les réseaux, que ce soient les réseaux de transports, les réseaux de lignes à haute tension ou les réseaux de distribution dont nous sommes nous-mêmes propriétaires, comme je l'ai exposé tout à l'heure, restent uniques et monopolistiques. Cela est important.

Enfin, sur la libéralisation totale qui est effectivement prévue pour les particuliers en 2007, une évaluation doit précéder cette libéralisation éventuelle. On n'est donc pas du tout dans le contexte du téléphone, etc...

.../...

Pour ce qui est des contrats dont vous avez douté de l'efficacité, je pense que si, comme je l'ai dit, on a 4% de coût de l'énergie par rapport à nos coûts de fonctionnement, alors que c'est entre 3 et 6% dans les autres villes, j'ai les ratios que je peux, apparemment, nous avons une gestion assez vertueuse jusqu'à maintenant.

En tout état de cause, nous avons renforcé nos moyens, il y a donc une réelle dynamique pour améliorer la gestion de ces contrats, même si je plaide pour qu'ils soient encore renforcés, à la fois par la cellule de l'énergie et aussi on l'a vu sur les questions de l'habitat au sein de la Direction de l'habitat, pour les programmes qui vont être développés, il y a une réelle prise en compte des clauses énergétiques par les services de la Ville.

J'ai oublié effectivement de parler d'une chaudière bois. Nous avons une étude en cours.

La valorisation des déchets, vous savez qu'une usine va être construite par la Communauté Urbaine, un centre de valorisation organique des déchets, avec production de méthane.

Quant à nos objectifs en matière de transports, il est effectivement important que la flotte de la Ville, que les déplacements des agents, nos propres déplacements, soient les plus vertueux possible. Pour autant, aujourd'hui, ils ne représentent que 5% de l'énergie dépensée. Alors, si sur le plan symbolique ils sont essentiels, la priorité est quand même sur l'électricité et le chauffage.

En tout état de cause, l'intervention des Conseillers communautaires qui votent une valorisation des transports en commun et des modes doux va dans le bon sens.

Enfin, sur l'éclairage public, il est évident que cette baisse de consommation va de pair avec une qualité constante voire améliorée du service. On ne va pas couper l'électricité dans un certain nombre de quartiers pour faire ces économies, ce n'est pas ce qui est prévu. Il s'agit d'améliorer la performance des lampes.

Voilà.

Madame le Maire - Je remercie, Philippe TOSTAIN, à la fois pour la clarté de son rapport et pour la pertinence de ses réponses, surtout pour l'action qu'il mène. C'est une très bonne chose que nous ayons ce rapport -et il nous le présentera chaque année- sur l'énergie qui nous permettra de vérifier les résultats de l'action que nous menons et des engagements que nous prenons.

Voilà. Je le remercie beaucoup pour cette action.

Le Conseil Municipal prend acte.

Je vous propose de passer au dossier 16 de Madame CULLEN.

C'est Monsieur LESERRE qui intervient ?

Chemise n°16

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

04/874 - Subventions aux associations culturelles.

Adopté.

04/875 - Subventions aux associations et structures culturelles : avenants et conventions.

M. LESERRE - Madame le Maire, Madame l'Adjointe à la culture, chers collègues, nous y sommes, vous l'avez dit tout à l'heure, dans cinq jours, c'est la dernière grande fête de Lille 2004. Je constate d'ailleurs avec plaisir que mon collègue José SAVOYE a déjà choisi sa cravate pour cette soirée...

Madame le Maire - Il a toujours anticipé...

M. LESERRE - Cravate multicolore.

Si je dis que nous y sommes, Madame le Maire, c'est parce que je souhaite ce soir, au nom du groupe, poser d'ores et déjà le débat Lille 2005 à travers l'exemple d'une délibération qui concerne l'Aéronef.

Je le dis avec solennité parce que je le fais en présence du Maire honoraire, Monsieur MAUROY, qui a eu en son temps à défendre ce dossier avec force sur l'Aéronef et sa situation à Euralille et son déménagement.

Je vois également mon collègue Gilles PARGNEAUX qui en son temps, je le sais, s'est battu pour prolonger le bail rue Colson.

Si j'interviens ce soir sur ce lieu c'est parce qu'il mérite toute notre attention et vous verrez que la démonstration que j'essaie de faire est que, effectivement, nous y sommes.

De quoi s'agit-il ?

L'Aéronef est d'abord un lieu qui est indispensable pour la diversité des publics. C'est un lieu de musiques actuelles. Evidemment, je dois bien avouer, c'est sans doute mon âge avançant qui fait cela, qu'il y a beaucoup de spectacles qui m'échappent à l'Aéronef. Comme les deux dernières fois où j'ai pu m'y rendre avant que l'Aéronef ne ferme pour travaux, on est toujours surpris de ce que l'on peut y trouver.

Ce qui me surprend toujours le plus c'est la présence du public et sa diversité.

Cela va, pour que chacun soit bien au courant de ce que sont les musiques actuelles, du jazz de tout style jusqu'aux musiques du monde en passant par le rock alternatif, en gros, les musiques actuelles, c'est ça.

A propos de l'Aéronef, on pourrait évidemment se dire « à quoi ça sert ? »

Je me suis fait expliquer exactement l'enjeu de l'Aéronef.

.../...

C'est un outil qui est nécessaire avant et après le marché.

C'est un outil nécessaire avant le marché du disque. Vous le savez sans doute, le marché de la musique et le marché du disque sont en profonde mutation, téléchargement, déconcentration des grandes sociétés pour la vente de disques. Et l'Aéronef, comme d'autres lieux, le Grand Mix et d'autres, propose un lieu de diffusion de ces artistes qui ne trouveraient pas leur place ailleurs.

Et puis, c'est un lieu qui est nécessaire et indispensable après le marché parce que, une fois qu'un artiste a fait son parcours dans le marché, c'est à l'Aéronef ou dans ce type de lieu et de scène qu'il retrouve goût à son public.

Je vais prendre deux exemples, et je le fais avec un petit clin d'œil à Christian DECOCQ parce que je sais qu'il est attaché à la musique d'Alain BASHUNG.

Madame le Maire - On le voit rarement à l'Aéronef...

M. LESERRE - Mais ne dites pas cela, Madame le Maire, parce qu'en 1989, l'artiste qui a inauguré l'Aéronef, c'était Alain BASHUNG.

Madame le Maire - Cela fait 15 ans...

M. LESERRE - Et l'artiste qui est revenu il y a quelques semaines à l'Aéronef parce qu'il souhaite garder son intégrité musicale et qu'il ne souhaite pas entrer dans le jeu des maisons de disques, c'est BASHUNG qui est revenu à l'Aéronef pour retrouver son public.

Je vais prendre un deuxième exemple, plus connu encore, Monsieur Matthieu CHEDID. Voilà un artiste aujourd'hui connu de tous, quasiment international, qui remplit des Zénith, c'est à l'Aéronef qu'il a commencé sa carrière et donc sur ce type de scène. Espérons que ce soit un jour à l'Aéronef qu'il revienne pour retrouver son public.

Pourquoi parler de l'Aéronef ce soir ?

C'est parce qu'il ne faut pas se le cacher, l'Aéronef est en danger une fois de plus. Ce n'est pas nouveau. L'Aéronef connaît un vol toujours sous turbulence. Même s'il propose des spectacles sans gravité, ce n'est jamais sans difficultés.

Les crises se succèdent et ont souvent pour cause les problèmes de financement et d'une dette qui a traîné, qui a été apurée, et puis qui est revenue pour de multiples raisons.

L'Aéronef est à mon sens un lieu indispensable de rencontre pour la création et pour la structuration d'un marché et d'un secteur très particuliers sur des musiques qui ne trouveraient pas de place ailleurs.

L'Aéronef, Monsieur le Maire honoraire, cher Gilles PARGNEAUX, c'est un lieu pour lequel des milliers de personnes se sont à chaque fois mobilisées. En 1990, lorsqu'il était question du déménagement, en 1995, en 1998 qui a été la dernière grande crise de l'Aéronef.

Nul doute que si jamais l'Aéronef devait à nouveau traverser une crise -nous ne l'espérons pas- mortelle, ils seraient à nouveau très nombreux à se mobiliser pour sauver l'Aéronef.

.../...

15 ans d'expérience. Si je dis que nous y sommes en 2005, c'est parce que, de votre réponse, Madame le Maire, de votre réponse, Mme l'Adjointe à la Culture, sur ce que la Ville souhaite faire de l'Aéronef, sur ce que la Ville veut faire par rapport à ce nouveau paysage culturel, les maisons folies qui sont arrivées, des scènes qui existent, des choix budgétaires qu'il faudra faire, je suis persuadé que c'est ici, à Lille, que se trouvent la réponse et l'impulsion. C'est sans doute ailleurs que se trouve la réponse partenariale du financement car, évidemment, le problème du financement est majeur.

Si je dis « Nous y sommes », c'est parce que je voudrais dire ce soir que, de vos réponses, nous en saurons plus sur Lille 2005 et nous saurons enfin si Lille 2005 sera simplement le fait de déshabiller Pierre pour habiller Paul ou s'il sera le fait d'un nouveau paysage culturel où l'Aéronef a toute sa place. Merci.

Madame le Maire - Madame CULLEN.

Mme CULLEN - Madame le Maire, mes chers collègues, depuis 15 ans, les collectivités territoriales soutiennent l'action de l'Aéronef, la Ville de Lille en premier lieu, avec le Conseil Régional, le Conseil Général et la DRAC Nord - Pas de Calais.

Tous ont été unanimes pour proposer au public des jeunes lillois et de la métropole une programmation de musiques d'excellent niveau à des tarifs de billetterie accessibles à un plus grand nombre et une volonté d'ouverture aux jeunes groupes de la région et à la découverte de jeunes talents. Aujourd'hui, l'Aéronef ne remplit pas ses objectifs en terme de fréquentation et de programmation et connaît des problèmes de gestion.

D'un commun accord, les pouvoirs publics ont engagé un travail de fond sur l'avenir de cet établissement, dans un contexte national difficile pour les scènes de musiques actuelles.

En même temps, nous avons commandé une étude de redéfinition des missions de l'Aéronef et de son cahier des charges ainsi que son repositionnement dans le paysage culturel régional, le nouveau paysage, comme vous venez de le dire, Monsieur LESERRE.

Il ne s'agit donc pas, contrairement à certaines rumeurs, de fermer l'Aéronef mais au contraire de trouver les solutions qui lui permettront d'exister de manière durable.

Madame le Maire - Je pense que Madame CULLEN a très bien rappelé surtout ce qu'étaient et ce que restent les objectifs que nous fixons, en tant que collectivité, à une association qui nous demande à être aidée lourdement.

Il n'y aurait aucune raison à ce que la Ville de Lille, la Région, le Conseil Général et même l'Etat n'interviennent si ce n'était pas pour remplir un double objectif : le premier, c'est d'être ouvert aux groupes de musiques actuelles de notre région, le deuxième, c'est d'avoir des tarifs appropriés.

S'il s'agit d'aider une association qui pourrait être une entreprise privée qui invite des artistes avec des prix non compétitifs pour nos publics, je dirais que l'intervention ne se justifie pas. Or, nous avons eu une dérive de l'Aéronef. Une dérive gestionnaire, Catherine CULLEN l'a dit, et une dérive par rapport à ses objectifs.

Nous qui gérons les finances des Lillois, parce que ce sont leurs finances, nous devons recadrer effectivement l'Aéronef vers ses objectifs.

.../...

Ou bien on continue à ne pas remplir totalement les missions qui doivent être les leurs, si l'on souhaite une aide publique et, dans ce cas, se posent effectivement des questions, ou bien, comme nous le souhaitons -et nous sommes unanimes avec le Conseil Régional et l'Etat- l'Aéronef repart sur ses objectifs qui doivent s'ouvrir à tous les publics et programmer nos groupes locaux, et à ce moment-là, l'aide se justifie.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il y a eu une fois de plus des problèmes de gestion qui n'ont pas été exprimés dans la transparence, je le dis aussi, ce qui nous a amenés d'ailleurs à demander une inspection générale commune avec l'Etat et le Conseil Régional.

Moi aussi, je serais ravie de faire le même exposé que vous, Monsieur LESERRE ; moi aussi, je suis pour les musiques actuelles, je vais d'ailleurs assez souvent à l'Aéronef comme d'ailleurs au Tri Postal. L'Aéronef, dans ses objectifs, a vraiment un positionnement tout à fait nécessaire dans notre ville mais encore faut-il qu'on utilise correctement l'argent des Lillois.

C'est ce que Catherine CULLEN s'engage à faire aujourd'hui, avec Madame GENISSON au niveau de la Région, et avec le Directeur régional de l'action culturelle.

J'espère que nous allons arriver, parce que c'est notre objectif, à recadrer cette association vers ce qu'elle doit faire, parce que c'est la justification de notre intervention financière.

Merci, Madame CULLEN. Merci, Monsieur LESERRE.

Adopté.

04/876 - Patrimoine culturel - Exposition "Marie Madeleine contemporaine" - Attribution de subvention.

04/877 - Fondation Wicar - Pensionnaires pour 2005 et 2006.

04/878 - "Nova Polska, une saison polonaise en France" - Demandes de subventions.

04/879 - Palais des Beaux Arts - Convention de dépôt d'œuvre avec le Conseil Général de l'Isère pour le Musée de la Révolution Française.

04/880 - Palais des Beaux Arts - Convention de dépôt d'œuvre au Musée des Beaux Arts de Quimper

04/881 - Palais des Beaux Arts - Convention de dépôt d'œuvre au Musée des Augustins de Toulouse

04/882 - Palais des Beaux Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Mercator dans le cadre de l'édition d'un ouvrage sur les collections du musée.

04/883 - Palais des Beaux Arts - Exposition Rubens - Marché Transport et Assurance - Lot n° 1 - Emballage et transport des œuvres - Avenant n°1.

04/884 - Palais des Beaux Arts - Exposition Christian de Portzamparc - Convention de coproduction entre la Ville de Lille, l'Atelier Christian de Portzamparc et l'Association Lille Horizon 2004 - Avenant n°1.

04/885 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Le Maître au feuillage brodé" - Autorisation de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Nord et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

04/886 - Conservatoire National de Région - Tarifs de mise à disposition des instruments aux familles et aux élèves.

.../...

04/887 - Conservatoire National de Région - Taux horaire pour la rémunération des intervenants aux concerts, stages et classes de maîtres.

04/888 - Conservatoire National de Région - Concert de l'atelier choral organisé à Wasquehal - Montant à payer par l'organisateur - Admission en recettes.

04/889 - Conservatoire National de Région - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine - Admission en recettes.

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame DA SILVA qui va nous faire une importante intervention sur le nouveau Code des marchés publics et la façon dont nous vous proposons de le traiter ici dans notre ville pour que la clarté et la transparence restent la règle majeure.

Madame DA SILVA.

Chemise n°15

Rapporteur : Madame DA SILVA.

Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

04/872 - Nouveau Code des Marchés Publics - Evaluation des besoins - Délégation donnée au Maire en matière de marchés publics à procédure adaptée.

Nouveau Code des Marchés Publics - Communication.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, le rapport qui vous est présenté avec la délibération décrit le formalisme retenu par la Ville de Lille pour l'exécution de l'ensemble de nos marchés.

Il va de soi que le contenu de nos appels d'offres, et notamment les dispositions déjà mises en place à la Ville de Lille en faveur de l'insertion, l'environnement, l'éthique, le développement durable, sur lesquelles nous travaillons avec de nombreux élus -on a entendu tout à l'heure Philippe TOSTAIN mais je ne voudrais pas ne pas citer les élus qui travaillent sur les clauses au sein des marchés publics, Danielle POLIAUTRE, Latifa KECHEMIR, Bernard CHARLES, Christiane BOUCHARD et Ginette VERBRUGGHE- vous seront présentés lors d'un prochain Conseil et vous aurez ainsi l'architecture globale de notre volonté politique en ce qui concerne la qualité de la commande publique.

Dans quel cadre allons-nous travailler ?

Nous allons fonctionner avec le nouveau Code des marchés.

Trois ans après la réforme de 2001, la réglementation relative aux marchés publics a connu, en début d'année, une évolution majeure. Le nouveau Code publié le 7 janvier 2004 offre davantage de souplesse dans la procédure d'achat.

.../...

Il modifie les seuils qui déclenchent les procédures formalisées fixées par le Code et donc notamment les appels d'offres. Le seuil a été relevé de 90 000 € à 230 000 € pour l'achat de fournitures et services.

En dessous de ce nouveau seuil, le Code introduit un nouveau mode de passation des marchés, ces marchés sont dits des marchés à procédure adaptée, donc pour les achats inférieurs à 230 000 €. Le terme de procédure adaptée traduit la logique de ce mode de passation dont les règles doivent être définies par la collectivité.

En ce qui concerne la Ville de Lille, celles-ci vous sont présentées en détail dans le rapport d'information intitulé « Les principes généraux guidant les procédures d'achat et les marchés publics » qui vous a été adressé, mais je veux vous en préciser les axes majeurs.

Qu'est-ce qu'un marché à procédure adaptée ?

Le nouveau code prévoit que la collectivité détermine la procédure la plus pertinente pour conclure les marchés en matière de travaux, fournitures et de services en dessous du seuil de 230 000 €.

La liberté d'organisation dont la collectivité dispose est cependant encadrée par les principes généraux applicables à tous les marchés publics comme l'indique le Code des marchés, à savoir :

- . liberté d'accès à la commande publique
- . égalité de traitement des candidats
- . et transparence des procédures.

En conséquence, il est nécessaire de formaliser la procédure et les modalités de mise en concurrence et de publicité de ces marchés, que l'on peut estimer, en retenant le seuil minimal de 10 000 € à environ 600 pour la Ville de Lille.

Quelle publicité et quelle procédure ?

Comme le pratiquent d'ailleurs certaines autres grandes villes de France, les modalités de publicité et de procédure sont définies en fonction des seuils financiers.

Je vous propose d'ailleurs dans la délibération 04/872 que nous décidions, pour les fournitures et les services, d'apprécier ces seuils globalement pour l'ensemble des services de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Je vais décrire les seuils que nous avons fixés.

En dessous de 4 000 €.

Il est prévu un seuil de tolérance en dessous duquel la mise en concurrence n'est pas obligatoire. Je précise que ce seuil de tolérance est mis en place par anticipation sur un prochain décret à paraître précisant que les achats d'un montant inférieur à 4 000 € ne nécessitent pas une mise en concurrence.

Cette information a été communiquée par le Directeur des affaires juridiques du Ministère de l'économie et des finances et de l'industrie au cours d'une réunion relative au nouveau Code des marchés publics.

.../...

Le but et le principe d'efficacité pour des faibles montants : ne pas multiplier les délais et les coûts.

De 4 000 à 10 000 €.

La mise en concurrence se fera par la demande de devis auprès de trois fournisseurs, la circulaire d'application du Code prévoit en effet que la mise en concurrence constitue une publicité suffisante pour les marchés de faible montant.

De 10 000 à 30 000 €, donc pour tous les marchés supérieurs à 10 000 €.

La mise en concurrence est formalisée par une publicité sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage au sein de l'Hôtel de Ville.

Tous les avis d'appels à la concurrence des marchés formalisés seront d'ailleurs publiés sur le site Internet de la Ville.

La Ville disposera ainsi d'une vitrine exhaustive des marchés qu'elle engage dès que l'on dépasse 10 000 €. A ce propos, on est en train de finaliser la page d'accès de ce site. On va diffuser évidemment un petit guide pour l'ensemble des services et on va utiliser la presse locale pour faire circuler l'information de l'ouverture de ce site.

Entre 30 000 et 90 000 €.

Une publication dans la presse complémentaire à la mise en concurrence par Internet et par voie d'affichage.

On peut ainsi faire le constat que ces modalités de publicité des marchés à procédure adaptée sont plus rigoureuses que celles jusqu'alors en vigueur pour les marchés jusqu'à 90 000 €, qui étaient d'ailleurs appelés marchés sans formalités préalables, car pour ces marchés la publicité était limitée à la mise en concurrence uniquement de trois fournisseurs.

Entre 90 000 et 230 000 €.

Le Code prévoit qu'une publication doit être réalisée dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics ou dans un journal d'annonces légales. La publicité sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage au sein de l'hôtel de ville est bien sûr maintenue en complément.

De plus, entre 90 000 et 230 000 €, le traitement des marchés à procédure adaptée sera similaire à celui d'un appel d'offres, le choix des entreprises sera opéré par la commission d'appels d'offres composée à l'identique de la commission d'appels d'offres au-dessus du seuil.

En conséquence, les modalités d'attribution sont inchangées par rapport à la réglementation antérieure qui imposait un appel d'offres à partir de 90 000 €.

Nous nous imposons ainsi un formalisme plus strict que celui requis par la loi pour assurer la transparence des procédures et une mise en concurrence.

Enfin, pour tous les marchés à procédure adaptée, une information a posteriori du Conseil municipal est prévue par la réglementation, un compte rendu des contrats conclus sera en conséquence opéré chaque trimestre.

Donc, un petit résumé.

.../...

La politique interne de la Ville en matière de procédure adaptée est totalement encadrée dans des conditions strictes de mise en concurrence et de publicité. Les pratiques antérieures sont renforcées, les seuils sont maintenus et restent formalisés.

Elle met cependant à profit les souplesses qu'offrent ces nouvelles dispositions réglementaires pour assurer plus de fluidité dans la démarche d'achat.

Ainsi, la délégation confiée au Maire pour la gestion des marchés adaptés permet que celui-ci ou son représentant signe le marché sans qu'il soit nécessaire de disposer, comme pour les appels d'offres, d'une délibération du Conseil municipal postérieur à la décision d'attribution.

Je reviendrai d'ailleurs sur ce point qui est un événement important mais qui est en dehors de la procédure.

Il y a donc les marchés dits adaptés et il y a les marchés formalisés.

Le Code a également prévu diverses autres mesures de simplification ou de modernisation. Je vous propose de balayer succinctement les mesures phares.

La principale mesure de simplification de la procédure d'appels d'offres formalisée concerne l'ouverture de la première enveloppe contenant les candidatures des entreprises. Je voudrais rappeler que lorsqu'on répond à un appel d'offres, il y a forcément deux enveloppes, la première contient les renseignements administratifs sur l'entreprise, les renseignements sociaux, fiscaux, les moyens de l'entreprise, et la deuxième enveloppe, la plus importante, contient l'offre.

Dans le nouveau Code des marchés publics, on peut ouvrir la première enveloppe, celle qui contient les renseignements administratifs, sans passer par la commission d'appels d'offres. Elle est bien sûr invitée mais c'est le Maire, son représentant ou les services qui peuvent ouvrir la première enveloppe. Cela nous permet de demander éventuellement quelques renseignements, par exemple, s'il manque un certificat social avant d'ouvrir la deuxième enveloppe, ce qui fait gagner du temps en commission puisque regarder l'ensemble des pièces avant d'ouvrir la deuxième enveloppe prend un certain temps.

Ensuite, lors de la commission, un retour est fait en expliquant que le dossier est complet ou qu'il manque des pièces demandées. Auparavant, quelquefois pour un oubli, une entreprise était rejetée alors qu'elle travaille déjà avec la Ville. Je pense que c'est donc satisfaisant pour tout le monde.

La deuxième disposition relative aux marchés formalisés c'est bien sûr la dématérialisation de la procédure. Le Code des marchés publics prévoit qu'à compter du 1er Janvier 2005 les collectivités doivent être en mesure d'accepter de la part des entreprises des candidatures et des offres par voie électronique.

Pour les collectivités, l'objectif de dématérialisation des procédures est de réduire le délai et les coûts et de mettre en place une vraie stratégie d'achat.

La Ville a depuis quelques mois mis en concurrence des prestataires externes susceptibles de proposer des plates-formes de dématérialisation. Des tests sont actuellement en cours sur plusieurs types de marchés, ils permettront la mise en place effective au 1er Janvier 2005.

Dernière information, en marge du Code des marchés que je viens de vous présenter. Je souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur le contenu d'une circulaire ministérielle du mois de juin 2004 qui vient imposer de nouvelles contraintes dans la gestion des marchés formalisés, en contradiction d'ailleurs avec la simplification que je viens de présenter.

.../...

Tirant les conséquences de la jurisprudence, cette circulaire exige que la signature des marchés formalisés soit autorisée par une délibération du Conseil municipal a posteriori à la décision d'attribution par la commission d'appels d'offres.

Cette mesure est rendue applicable par Monsieur le Préfet à partir du 1er janvier 2005. Elle va bien entendu induire un allongement des délais de notification aux entreprises.

En effet, jusqu'à présent, en toute logique, la collectivité a souhaité ouvrir le débat en amont d'un appel d'offres, à savoir que les élus thématiques présentent leurs projets, leurs budgets, et sollicitent sur ces bases le lancement d'un appel d'offres, d'abord dans une commission et ensuite devant le Conseil municipal.

Puis la procédure fonctionne, avec des délais de procédure, quelquefois des appels d'offres infructueux, on relance, mais à chaque fois, on le souhaite, une commission attribue ces appels d'offres et pouvait jusqu'à maintenant notifier les marchés.

Cette jurisprudence nous oblige à repasser par le Conseil municipal avant notification du marché, ce qui va évidemment allonger les délais puisqu'on voit bien que si nous avons des Conseils municipaux très rapprochés, ce n'est pas trop gênant, mais par exemple lorsqu'il y a les congés, si un Conseil municipal se tient début juillet et que le suivant est fin septembre, la commission qui se réunit en général le mercredi, donc deux jours après le Conseil, ne pourra notifier son marché que fin septembre alors que toute la procédure a été faite.

Je sais qu'un amendement sénatorial va probablement permettre de réécrire cette circulaire et d'annuler cette jurisprudence parce qu'on se retrouve forcément devant des délais rallongés, et pourtant, on le sait bien, tout le monde nous dit que les délais sont trop longs. On a donc cette contrainte supplémentaire aujourd'hui d'un délai rallongé qui n'est pas nécessaire au principe numéro un de la commande publique, accès, égalité et transparence, et qui en tout cas ne répond pas au principe de l'efficacité puisqu'on remet une strate supplémentaire.

Voilà.

Madame le Maire - Merci, beaucoup.

Monsieur BERNARD, avez-vous encore des questions sur la délibération 872 après l'exposé particulièrement clair de Madame DA SILVA ?

M. BERNARD - Madame le Maire, effectivement, Madame DA SILVA a été très claire.

Simplement, la position de notre groupe que je voudrais exprimer ici ne porte pas sur la procédure que vous avez choisie et proposée au Conseil mais beaucoup plus sur l'environnement qui entoure l'évolution de la commande publique.

Madame DA SILVA s'est évertuée à nous rappeler que les changements étaient mineurs mais tout ceci participe soi-disant d'une responsabilisation accrue des acheteurs et on est quand même parti, au départ, d'un relèvement significatif des seuils qui sont aux antipodes des objectifs initiaux de combat contre le favoritisme.

Je vois tous ces grands principes qui motivaient la commande publique, à savoir, le libre accès, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, je les vois peu à peu s'effriter.

.../...

Je me satisfais évidemment que l'objectif économique continue de présider en matière d'achat public mais cet achat public doit faire l'objet, je le rappelle, de la plus grande publicité possible. Et je regrette que la commission d'appels d'offres, dans laquelle nous ne siégeons pas, soit peu à peu dessaisie puisqu'elle ne fait que valider le choix de la personne responsable du marché, alors que selon nous la voie devrait être celle de la systématisation du recours à cette procédure d'appel d'offres.

Je me réjouis en revanche, malgré le fait que cela rallonge les délais mais c'est le gage de la transparence qui veut cela, que le Conseil municipal puisse statuer, délibérer sur ces choix. S'il vous appartient, Madame le Maire, de définir les formalités de publicité, je crois que la publication d'un seul avis n'est pas de nature à assurer la concurrence effective et totale.

D'ailleurs, le législateur est allé bien au-delà des prescriptions européennes, vous l'avez vous-même rappelé, Mme l'Adjointe, des réformes sont en cours alors que le Code des marchés est à peine né.

Donc, voilà, ce n'est pas un vote hostile sur la délibération que vous nous proposez mais bien plus une méfiance voire une défiance sur l'environnement qui entoure l'ensemble de la commande publique.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Madame DA SILVA.

Mme DA SILVA - Je veux simplement rappeler à Monsieur BERNARD le principe de l'efficacité. Là, nous passons deux fois, nous passons en commission, nous passons en commission d'appel d'offres, donc deux fois en commission, et deux fois aussi au Conseil.

Donc, l'article 25 qui consiste à raccourcir, puisqu'on sait qu'on va être sur des délais beaucoup plus longs, le dernier passage en commission alors que l'information sera donnée au Conseil, la transparence va jusqu'au bout de notre mission et même bien au-delà.

M. BERNARD - Je suis favorable à cela.

Mme DA SILVA - Très bien, je pensais que vous n'étiez pas favorable à cet article 25. Donc, il n'y a aucun problème si vous êtes favorable.

Madame le Maire - Monsieur SAVOYE.

M. SAVOYE - Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord féliciter Madame DA SILVA pour la clarté de son exposé sur un sujet sur lequel je suis bien placé pour dire qu'il est particulièrement aride et qu'on pouvait suivre très aisément ses explications.

Disons que la réforme du Code des marchés publics, après avoir été le serpent de mer des étudiants en droit est devenu leur cauchemar.

Le serpent de mer parce que pendant 30 ans on leur a dit qu'on allait le réformer.

Leur cauchemar aujourd'hui parce que depuis 2000 on a connu trois Codes des marchés : l'ancien Code qui était applicable jusqu'en 2000, le nouveau Code à partir de 2001, le nouveau Code réformé à partir de 2004.

.../...

On nous a promis que sa durée d'application serait au moins d'un an car le nouveau Code de 2004 n'est toujours pas conforme aux exigences européennes et que donc il sera encore réformé.

C'est dans ce contexte qu'on nous demande de nous prononcer et il faut le garder présent à l'esprit.

Il faut savoir, mais vous l'avez très bien dit, que le problème majeur est celui, d'une part, de la transparence et, d'autre part, de la responsabilisation des élus, sans pour autant nuire à l'efficacité de la commande publique.

Et on s'est rendu compte que ces objectifs étaient quelque peu contradictoires. On fait deux pas en avant, un pas en arrière, et notamment on a opté pour quelque chose qui, personnellement -qu'on me permette de le dire publiquement- m'est apparu comme très mauvais, la responsabilisation pénale des élus.

Il ne faut pas confondre la responsabilité administrative lorsqu'un élu agit en qualité et le fait d'avoir voulu pénaliser cette responsabilité ce qui entraîne toujours des excès.

Ici, très concrètement, quelles sont les deux questions que vous posez puisque la Ville de Lille a opté pour la simplicité dans l'application de la réforme ?

Vous l'avez dit, la dernière réforme de 2004 c'est le fait que le seuil a été porté de 90 000 € à 230 000 €. En dessous de 230 000 €, tout le monde l'a compris, dorénavant, cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de règle mais c'est une procédure adaptée dans le respect des principes généraux posés par le Code des Marchés.

On les respecte on ne peut mieux puisqu'on suit la procédure d'appel d'offres.

Une seule observation qui n'est pas qu'une nuance : vous avez dit que c'était la collectivité qui fixait les règles de la procédure adaptée. Cela n'est pas tout à fait exact, c'est peut-être un excès de démocratie que l'on pratique ici, c'est la personne responsable du marché et donc c'est Mme le Maire, ce n'est pas le Conseil municipal.

Là-dessus, vous nous dites ceci. Vous nous demandez logiquement, le Code le permet, de donner par délibération délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des contrats en procédure adaptée.

Ce qui veut dire -et je ne suis pas certain que tout le monde l'ait bien compris- que la délégation dont elle bénéficiait préalablement passe elle-même du seuil de 90 000 à 230 000 €. Donc, le Conseil municipal va simplement avoir un contrôle a posteriori dans ce domaine comme dans le domaine du contrat formalisé 230 000 €.

Vous avez dit que le contrôle serait trimestriel, ce qui me paraît bien suffisant, mais peut-être pourrait-on prévoir quelque chose en dessous de 23 000 € pour ne pas donner l'impression que les élus abandonnent leurs responsabilités parce que de 90 000 à 230 000 € c'est quand même un saut important, (230 000 €, c'est quand même 1,5 MF et des marchés de ce montant il y en a un nombre relativement limité). Or, vous avez cité un chiffre en dessous de 30 000 € mais rien entre 30 000 et 230 000 €.

Madame DA SILVA.- Si, j'ai dit 600.

M. SAVOYE - Alors, j'avais bien entendu 600 mais je croyais que c'était pour la tranche en dessous. C'est quand même un nombre conséquent. Peut-être serait-il utile de préciser que le Conseil municipal, lors du compte rendu périodique, dans la tranche 90 000 - 230 000 €, aura par exemple sur table

.../...

le procès-verbal de la commission d'appel d'offres pour que l'on puisse jeter un coup d'œil lors du vote et que ce ne soit pas une simple formalité.

A l'inverse, au-delà de 230 000 €, pour les procédures formalisées, vous nous demandez d'alléger une exigence qui a été portée par les jurisprudences du Conseil d'Etat, c'est lui qui est devenu extrêmement formaliste là-dessus, en exigeant une deuxième délibération.

Vous nous demandez, dans ce contexte, de ne pas repasser une nouvelle fois devant la commission thématique, cela me paraît être une exigence minimale et d'efficacité et, pour notre part, nous n'y voyons aucun obstacle.

Donc, je me résume :

. en dessous de 230 000 € pour les procédures adaptées, d'accord pour la délégation mais on aimerait avoir le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

. au-delà de 230 000 €, vous demandez le vote direct par le Conseil et de ne pas passer une nouvelle fois devant la commission, nous n'y avons cause d'opposition.

Madame le Maire - Je crois, Monsieur le Président, ou alors j'ai mal compris ce que vous avez dit...

M. SAVOYE - Je suis moins clair que Madame DA SILVA...

Madame le Maire - Je le crains. En tout cas en ce qui me concerne, mais je n'ai pas votre compétence.

Il faut le dire pour que tous ceux qui sont ici, nos collègues du Conseil municipal, les Conseillers de quartier, et tous ceux qui nous écoutent, comprennent bien ce dont il s'agit.

Cette réforme du Code des marchés publics a pour nous l'inconvénient d'être moins rigoureuse en terme de clarté, de transparence et d'égalité de traitement des différents candidats. C'est la raison pour laquelle -je le redis par rapport à votre dernière phrase- nous avons souhaité garder le seuil précédent c'est-à-dire 90 000 €, et non pas 230 000 €, pour l'appel d'offres qui est ce qui comporte le plus de garanties puisque l'appel d'offres est public, qu'il donne lieu à une commission dans laquelle d'ailleurs l'Opposition est présente, et qu'il met en concurrence dans une transparence totale.

Le nouveau Code des marchés publics ne rendait obligatoire cet appel d'offres, avec sa publicité, sa transparence, la décision de la commission, qu'à 230 000 €. Or, nous gardons le seuil antérieur de 90 000 €.

Au-delà de ce seuil, nous sommes sur un appel d'offres et nous sommes donc beaucoup plus exigeants que la loi, il faut le dire.

Je pense que nous sommes très peu nombreux en France à conserver cela.

Ensuite, en deçà de l'appel d'offres, la loi prévoit comme vous l'avez dit une procédure adaptée. C'est effectivement au Maire de proposer un certain nombre de critères comme nous le faisons toujours ici, nous souhaitons que ceci se fasse dans la transparence et dans l'accord total, notre souci étant bien évidemment que cette clarté, cette transparence que nous mettons dans les marchés publics nous permettent d'avoir le meilleur service au moindre coût, c'est la meilleure façon de bien gérer la Ville.

.../...

Par ailleurs, comme vous l'avez compris, la nouvelle procédure -et Madame DA SILVA l'a très bien présentée- elle est d'ailleurs un peu étonnante, impose -c'est la circulaire de juin 2004 qui s'appliquera à partir de janvier 2005 dans notre ville- de passer au Conseil municipal, après que la Commission d'appel d'offres ait pris sa décision et choisi un candidat, ce qui fait perdre du temps, alors que nous avons l'habitude ici, comme la loi nous l'imposait, de passer une délibération avant le lancement de l'appel d'offres et ensuite de considérer que la décision de la Commission était évidemment retenue par le Maire, puisque tout le monde est représenté à cette commission, l'Opposition comme la Majorité.

Nous sommes obligés d'appliquer ces changements, ce sont les changements légaux, nous le faisons. Mme DA SILVA a proposé à juste titre que, pour ce qui ne nécessite pas une consultation ultérieure du Conseil municipal, c'est-à-dire en dessous de 230 000 €, nous fassions un rapport au Conseil municipal de l'ensemble des marchés publics qui ont été attribués.

Vous proposez qu'il y ait les procès-verbaux, cela ne me pose évidemment aucun problème sauf que l'Opposition fait partie de toutes les commissions d'appels d'offres et qu'elle peut à tout moment intervenir dans le débat public pour faire part, si elle le juge utile, d'un désaccord sur une décision qui n'aurait pas été prise dans les règles.

Encore une fois, nous souhaitons le maximum de transparence possible. Mme DA SILVA l'a très bien dit, la publicité que nous comptons faire sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage de l'ensemble des marchés à partir de 10 000 € va là aussi donner sans doute une ouverture plus grande et une meilleure rigueur dans les choix que nous allons être amenés à faire.

Madame DA SILVA veut peut-être ajouter un mot.

Mme DA SILVA - Simplement dire à M. SAVOYE que, auparavant, au-dessus de 90 000 €, il n'y avait pas de passage devant le Conseil. Donc, déjà, vous l'aurez. En dessous de 230 000 € -si, trimestriellement, cela ne vous convient pas, on peut définir que ce soit plus rapproché- on aura déjà en plus cette information qui n'existait pas auparavant.

Donc, on ne peut pas dire qu'entre 90 000 € et 230 000 €, on autorise le Maire... non, justement. Avant, effectivement, il n'y avait pas d'obligation.

On a un passage qui est réglementaire et on donne les procédures adaptées. Je crois qu'on ne peut pas être plus formaliste que cela, on a essayé de parer de façon à être bien transparent et clair, et de mettre les entreprises à égalité face à la commande publique. C'est ce qui nous a guidés.

Madame le Maire - C'est l'occasion pour moi de remercier Mme DA SILVA pour la rigueur avec laquelle elle a traité ce sujet, nous mettons nous-mêmes des obligations complémentaires à la loi, c'est important, les marchés publics, c'est ce qui nécessite le maximum de transparence vis-à-vis de l'Opposition comme de la Majorité, mais aussi vis-à-vis de nos concitoyens. Je me réjouis que nous gardions une plus grande sévérité dans nos procédures et une plus grande rigueur.

C'est aussi l'occasion pour moi de remercier Mme DA SILVA pour la manière dont elle gère les marchés publics de la Ville avec là aussi beaucoup de compétence, de professionnalisme et de clarté.

Je vous remercie, Madame.

.../...

Effectivement, M. BERNARD, il faut que je mette aux voix les deux délibérations, heureusement que vous êtes là... « Heureusement que vous êtes là » a peut-être un peu dépassé ma pensée...

M. DECOCQ - S'ils n'étaient pas là, vous ne seriez pas là...

Madame le Maire - Oh ! Oh !

Tout d'abord, la délibération 872, c'est la délibération générale sur le nouveau Code des marchés publics.

Qui vote pour : tous les groupes à l'exception du Front National

Qui vote contre : néant

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

04/929 - Modification du règlement Interieur du Conseil Municipal.

Délibération 929 qui, vous l'avez compris, est la conséquence du nouveau Code des marchés publics et des décisions que nous avons prises dans notre règlement intérieur.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Je vous remercie.

GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

04/873 - Marché de réfection des façades en béton et des menuiseries extérieures pour les écoles lilloises.

Adopté.

Madame le Maire : Nous allons passer à un sujet qui est à la fois plus attractif et en même temps tout à fait passionnant, celui du Conseil Municipal d'Enfants, grâce à Madame GEORGET à qui je donne la parole pour vous présenter ce document.

Mme GEORGET - Madame le Maire, chers collègues, juste quelques mots pour introduire le petit film que vous allez voir. Il a été réalisé pour rendre compte des activités du Conseil Municipal d'Enfants et aussi pour répondre aux demandes d'informations de nombreuses villes de France ainsi que de nos villes jumelées qui veulent savoir comment fonctionne notre CME.

Les élections des 127 nouveaux Conseillers ont eu lieu les 19 et 20 octobre derniers. Y ont participé 33 écoles publiques sur 34 et 17 écoles privées sur 20.

Nous allons accueillir les nouveaux élus lors d'un séminaire à Phalempin, dans deux jours, mercredi 17 novembre. Nous accueillerons aussi des élus de la Ville de Liège, notre ville jumelée, qui souhaitent connaître le Conseil Municipal d'Enfants.

.../...

J'en profite pour faire un appel aux Conseillers de quartier qui voudraient nous rejoindre pour accompagner les jeunes élus dans cette journée de formation qui a un côté ludique puisque nous y ferons des jeux coopératifs, mais je ne veux rien dévoiler maintenant.

Sur vos tables, vous avez trouvé un jeu de 7 familles que nous offrons aux enfants et qui est très important puisque la Ville de Lille est ville amie des enfants par la signature d'une charte avec l'Unicef.

Vous trouverez aussi la jaquette d'une vidéo que vous pourrez demander si vous le souhaitez au Conseil Municipal d'Enfants.

Enfin, vous verrez à la fin du film la réalisation par le Conseil Municipal de Saint-Maurice de cartes postales Unicef pour la solidarité, mais je vous laisse le découvrir.

Madame le Maire nous accueillera pour une séance plénière le 1er décembre dans cette salle.

(projection du film)

Madame le Maire - Bravo.

(applaudissements)

Je voudrais remercier Annick GEORGET pour la qualité de ce document et surtout pour la qualité du travail qui est mené et que l'on voit très bien.

D'abord, vous avez vu comme ces jeunes parlent bien, c'est-à-dire qu'il y a une rigueur dans l'expression qui m'a toujours frappée quand j'assiste aux réunions, ensuite, ils ont de vraies idées pour la ville, c'est une vraie école de citoyenneté.

Bravo à Annick GEORGET et à toute l'équipe qui s'occupe du Conseil Municipal d'Enfants et qui est particulièrement performante.

Je me réjouis de me retrouver avec Mme GEORGET le 1er décembre avec le Conseil Municipal d'Enfants.

Nous passons si vous le voulez bien au dossier 26 de Monsieur CHARLES.

Monsieur CHARLES, vous nous présentez la délibération 907.

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur CHARLES,
Adjoint au Maire

EMPLOI

04/907 - Nouvelle Bourse du Travail - Décision de Principe - Appel à candidature de Programmiste.

Madame le Maire, chers collègues, je voudrais en quelques mots vous présenter la délibération 907 relative au projet de nouvelle Bourse du Travail sur le site de Fives Cail Babcock.

.../...

Depuis très longtemps, notre Ville a des relations intenses et régulières avec les organisations syndicales interprofessionnelles et également avec les branches professionnelles.

Je reviens sur les organisations syndicales. Ces relations se transcrivent par des délibérations annuelles qui sont soumises à votre appréciation et visant à les aider financièrement par rapport aux services qu'elles rendent aux Lillois et aux Lilloises.

Et puis, c'est le fait, après la rue Gambetta et aujourd'hui la rue Barthélémy Delespaul, de les loger dans la Bourse du Travail.

Ces organisations syndicales ne sont d'ailleurs pas toutes logées dans ce lieu, trois grandes organisations le sont, l'union locale, l'union départementale et parfois l'union régionale.

D'autres organisations sont logées par ailleurs sur la ville.

Les conditions actuelles de la Bourse rue Barthélémy Delespaul ne répondent plus aux besoins de ces organisations, aux besoins des salariés qui y travaillent et aux besoins des publics nombreux qui fréquentent cette Bourse du Travail.

Nous avons discuté depuis près de deux ans avec les organisations syndicales interprofessionnelles dans la perspective d'une nouvelle Bourse du Travail. Les besoins ont été recensés, que ce soit pour les organisations actuellement rue Barthélémy Delespaul ou pour les organisations qui sont dispersées dans la ville.

L'ensemble de ces organisations syndicales ont donné leur accord de principe pour se retrouver dans un lieu unique.

Sur cette base, les anciens bureaux de Fives Cail Babcock semblent pouvoir accueillir ce projet de Bourse qui serait également un lieu de mémoire de la mémoire ouvrière.

Le site de Fives Cail est en cours d'acquisition par Lille Métropole Communauté Urbaine. Une étude d'urbanisme, à la demande de l'établissement public, est engagée par la SORELI afin d'établir une programmation générale des usages futurs du site et ce après recensement des hypothèses déjà envisagées, en particulier celle du lycée hôtelier, celle de la Bourse du Travail, mais également celles qui pourraient être formulées à la suite de cette étude.

Dans le cadre de cette programmation générale, il est maintenant nécessaire de vérifier l'opportunité de l'aménagement de cette nouvelle Bourse et d'en établir le programme précis.

C'est l'objet de cette délibération d'autoriser la désignation d'un bureau d'études de programmation.

Bien entendu, comme les unions locales sont souvent associées à leurs unions régionales ou départementales, il conviendra de rechercher des cofinancements d'autres collectivités territoriales.

Cet équipement trouvant sa place, si cela peut se faire dans ces conditions, sur ce site, porterait ainsi hommage au savoir-faire industriel des anciens salariés de l'usine de Fives et aux luttes collectives et syndicales décisives qui ont été menées sur ce lieu pour le développement des droits sociaux et aussi pour la liberté du pays lors du second conflit mondial.

Ce lieu participerait également au renouvellement important déjà entamé du quartier de Fives.

.../...

Voilà, Madame le Maire, chers collègues, ce que je voulais vous indiquer pour proposer à vos suffrages cette délibération autorisant l'appel à candidature d'un programmiste pour réunir les conditions de fonctionnement d'une future Bourse sur ce site.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur CHARLES.

C'est effectivement à la fois une bonne nouvelle pour les organisations syndicales et aussi un lieu tout à fait symbolique puisque Fives Cail Babcock a été un des grands lieux industriels et aussi des combats ouvriers dans notre ville. C'est une très bonne chose que les syndicats viennent s'y installer.

Ce travail que vous allez mener va permettre que ce soit dans les meilleures conditions.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Je vous remercie.

Adopté.

Madame le Maire - Je donne la parole à Monsieur DECOCQ sur la délibération 904.

04/904 - Association Projet - Appui de l'Espace jeune Faubourg.

M. DECOCQ - Merci, Madame.

J'interviens, mes chers collègues, sur cette délibération relative au financement de l'espace jeune du Faubourg de Béthune parce que, avec mes collègues du groupe, sur cette décision, nous estimons avoir besoin d'entendre votre point de vue, Madame.

Je parle bien sûr de la décision de créer au Faubourg de Béthune un espace jeune réservé aux 18-25 ans et non pas de la décision d'allouer une subvention de 13 338 € à l'association Projet.

Pourquoi pensons-nous que nous devons, sinon engager le débat, en tout cas avoir votre avis ?

C'est parce que cette décision, à notre avis, peut avoir un sens lourd pour l'avenir de ce quartier, voire des jeunes eux-mêmes. Et puis tout simplement parce que la délibération annonce une éventuelle généralisation aux autres quartiers lillois.

Nous allons vous donner notre point de vue et puis nous voterons en conséquence après vous avoir entendue.

Pour me faire comprendre, je voudrais cheminer et vous faire partager notre réflexion en trois temps.

D'abord, il y a un contexte, il y a un enjeu, bien sûr.

Il y a le choix qui est proposé dans la délibération et ses conséquences possibles, ou en tout cas l'analyse que nous faisons de ces conséquences.

.../...

Et il y a les conditions qui, toujours selon nous, devraient accompagner ce projet.

Le contexte et l'enjeu.

Ce projet concerne le Faubourg de Béthune, c'est un quartier dont les indicateurs sociaux sont au rouge et justifient largement les efforts menés dans le cadre de la politique de la ville, on le sait, c'est un quartier lourdement touché par le chômage, en particulier par le chômage des jeunes. Il n'échappe pas à la crise du logement généralisée qui sévit à Lille. Enfin, lors de la mission réalisée sur la sécurité, nous avons eu à connaître des chiffres de délinquance et des faits de violence urbaine très préoccupants : 78% d'augmentation des délinquances entre 2001 et 2003, 94% de hausse pour les trafics de stupéfiants.

Fort heureusement, depuis le début de cette année, il semble que la tendance soit à la baisse puisque nous enregistrons - 7% de cette délinquance.

Pourtant, l'ambition de la Majorité -je dois dire votre ambition à vous-même, Madame- n'a pas manqué pour affronter ces difficultés. Je me souviens bien d'ailleurs qu'à votre arrivée à Lille la presse évoquait « la vitrine de Martine AUBRY ».

Rénovation du centre social, et quel centre social... Vous avez fait appel à un grand architecte parisien, CHEMETOV, c'est une très belle réalisation, je l'ai visitée en juin ou en septembre.

Je me suis fait la réflexion que beaucoup de Lillois aimeraient bénéficier d'une aussi belle salle pour leurs fêtes de famille.

Nous avons inauguré il y a quelque temps la médiathèque, là aussi, une belle réalisation en direction des jeunes de tous âges. Je l'ai revue d'ailleurs récemment, elle est toujours aussi attractive.

Le centre commercial refait à neuf apporte un plus à la vie quotidienne.

L'installation plus ancienne du Mac Do.

La pépinière d'entreprises un petit peu à l'écart.

Le poste de police au pied d'un immeuble.

Et d'ailleurs un peu partout de nombreuses associations, y compris l'association FACE que j'ai également visitée il y a quelque temps, au plus proche de la population et installées dans de bonnes conditions pour accomplir leur œuvre d'intérêt général.

Bref, tout ce qu'il faut pour produire de bons résultats.

Alors, des résultats -un petit peu d'humour- il y a eu, d'abord, des résultats électoraux. C'est tout de même dans ce quartier... oui, oui, je le vois, il m'incite à le provoquer... je ne le provoque pas, c'est dans ce quartier que Patrick KANNER a connu un triomphe électoral qui, je crois, n'a pas d'égal dans l'histoire lilloise, peut-être même d'ailleurs dans l'histoire française... C'est pour cela qu'on l'appelle maintenant « Monsieur 92% »... enfin, c'est une façon de le taquiner.

Hélas, on n'a pas eu de résultats aussi favorables en terme d'emploi car ce quartier n'a pas décollé et l'absence d'emplois pour les jeunes c'est la source de tous les maux. C'est l'absence d'autonomie, car l'emploi, ce n'est pas une fin en soi, cela peut l'être pour certains mais c'est un moyen

.../...

de l'autonomie, et c'est ce que réclament fondamentalement tous les jeunes de ces quartiers et toute l'action publique, quelle qu'en soit l'autorité, nationale ou municipale, doit tendre à leur permettre d'accéder à cette autonomie, qui est le vrai sens d'une vie d'adulte. C'est d'ailleurs tout le sens de la loi de cohésion sociale que va nous soumettre Jean-Louis BORLOO bientôt au Parlement.

Nous sommes conscients que pour certains jeunes en situation proche de l'exclusion, l'accès à l'emploi, qui est la condition de l'indépendance et de l'autonomie, de l'insertion sociale, est devenu à certains moments quasiment impossible sans un dispositif qui leur remette le pied à l'étrier.

Est-ce que l'espace jeune réclamé par les jeunes du Faubourg de Béthune peut leur mettre le pied à l'étrier ?

C'est la question que nous nous posons, Madame le Maire.

A l'évidence, les élus responsables de cette délibération et du Conseil de quartier se sont sincèrement interrogés, j'en ai le sentiment à la lecture des comptes rendus qui nous sont communiqués.

La situation n'est pas aussi sereine et tranquillement ordinaire que celle décrite dans l'éditorial du Président du Conseil de quartier dans le journal d'octobre. Le ton choisi est résolument optimiste mais il dénote un ton plus inquiet et plus inquiétant dans la délibération elle-même et surtout dans le procès-verbal de la discussion qui a eu lieu au Conseil de quartier.

C'est quand même dans ces textes qu'on parle -je cite- du poids des 16-25 ans qui pèse très lourd, de ces jeunes dont une cinquantaine pouvait à tout moment faire basculer l'équilibre du quartier.

Dans le procès-verbal du Conseil de quartier, il est question de restaurer le dialogue, d'essayer d'échanger avec les jeunes et de les amener à dialoguer.

« J'imagine qu'on veut dialoguer avec ces quelques jeunes » dit encore le Conseil de quartier « qui ont intérêt à ce que les rapports ne soient pas clairs et sereins. »

On y apprend aussi que cela fait longtemps, 10 ans dit une participante, que les jeunes réclament un tel lieu.

Eh bien, c'est que cette décision n'allait sans doute pas et ne va peut-être pas encore de soi, et que vous aviez peut-être raison à la Municipalité d'hésiter à prendre cette décision car ce n'est pas forcément une bonne idée.

En tout cas, ce choix dans un tel contexte et par rapport au véritable enjeu pour les jeunes de ces quartiers n'est pas sans conséquence.

La question de ce choix d'un espace jeune se pose et je dirai que c'est le Conseil Communal de Concertation qui, lors de sa séance plénière du 5 juin dernier, présidée par Pierre de SAINTIGNON, j'étais d'ailleurs à sa droite, ce Conseil se tenait sur les questions de l'insertion, c'est pour cela que j'en ai gardé le souvenir et que j'y suis retourné pour voir s'il disait quelque chose à propos de ce type de décision, eh bien ce Conseil a posé cette problématique -il n'est pas le seul en France.

Le Conseil Communal de Concertation se posait la question : faut-il créer des structures participatives réservées aux personnes en difficultés ou, au contraire, développer leur présence dans des structures et des lieux participatifs ouverts à tous les citoyens ?

.../...

C'est effectivement une question cruciale.

La réponse du Conseil Communal de Concertation est tout de même ambiguë, même si à son avis -qu'il a formulé- il s'agit de se préoccuper de l'une et de l'autre des deux dimensions dans une perspective de complémentarité et non de concurrence. Il n'échappe pas au Conseil Communal de Concertation que la question de la socialisation, comme le dit dans la délibération le Président du Conseil de quartier ou dans l'éditorial, à juste titre, ne peut être traitée dans une structure à part car cela ne contribuerait qu'à marginaliser davantage ceux qui ont justement besoin de socialisation.

Il faudrait au contraire, au nom de cet objectif, affirmer et renforcer la présence de ces jeunes dans des lieux ouverts à tous.

Les sociologues étudient beaucoup cette question et certains d'entre eux développent la théorie d'un retour aux clans.

Leur analyse est que le clan réinventé constitue une forme de sécurité pour des citoyens fragiles qui retrouvent dans leur culture commune, dans l'appartenance à des codes communs qu'ils ont décidé d'adopter, dans des langages, dans des règles du jeu, cette sécurité qu'ils recherchent.

Ces sociologues pensent que cette dynamique du clan n'est ni un bien, ni un mal, que c'est un mécanisme de défense de citoyens fragilisés, déçus, qui n'ont plus confiance.

Mais cette sécurité à court terme, si j'ose dire, immédiate, si elle rassure des inquiets, limite les perspectives de ceux qui veulent en sortir, elle enferme ceux qui se regroupent et qui ont tendance à s'éloigner de la société réelle.

Le Conseil Communal de Concertation reconnaît cependant que dès lors qu'il s'agit de problèmes spécifiques aux personnes en difficultés, il peut y avoir intérêt à en débattre, d'abord avec elles, pourquoi pas, dans le cadre de structures qui leur soient réservées.

Il note tout de même que dans ces lieux les risques de confiscation de la parole sont réels.

Eh bien, nous, nous sommes aussi dans ce débat et nous n'avons pas tranché.

Nous avons pourtant, pour conclure, quelques pistes de réflexion qui sont autant de convictions et qui constituent à notre point de vue des conditions à ce projet.

Si les jeunes ont besoin d'autonomie, ils ont besoin de responsabilisation, nous sommes d'accord pour accueillir et soutenir les projets des jeunes qui ont une capacité d'innovation et d'implication.

Nous pensons qu'un espace jeune doit participer à la réalisation d'un projet d'intérêt collectif ; qu'un espace jeune doit lui-même être en partenariat avec les missions locales, avec l'Education nationale, pourquoi pas avec le foyer de jeunes travailleurs ?

Nous pensons qu'un espace jeune doit être un lieu de participation et d'ouverture.

Si c'est tout cela que cette délibération recherche, nous pouvons volontiers en convenir. Nous ne donnons pas pour autant un chèque en blanc pour généraliser cette expérience dans les autres quartiers sans avoir un compte rendu du suivi que permet la délibération et pourquoi pas qu'un Conseiller d'Opposition participe à ce comité de suivi ?

.../...

Si cet espace jeune permet de mettre le pied à l'étrier pour faciliter l'accès à l'emploi et à l'autonomie, nous sommes prêts à le soutenir.

Si au contraire, dans vos réponses, nous avons le sentiment que cet espace jeune constitue un acquiescement, une réponse à un groupe de pression qui exige un traitement particulier, alors, nous ne participerons pas à cette décision.

Madame le Maire - Monsieur Walid HANNA, Président du Conseil de quartier de Faubourg de Béthune.

M. HANNA - Adjoint au Maire chargé de la politique de la ville.

Madame le Maire - Ailleurs, oui... Je ne comptais pas donner tous vos titres ce soir... parce que je pense que Bernard CHARLES complétera en tant qu'Adjoint au Maire chargé de l'emploi...

M. HANNA - Simplement, Madame le Maire, je voulais donner deux réponses, une sur la forme et une sur le fond.

Sur la forme, Monsieur DECOCQ, nous, on n'hésite pas, on ose. Pendant que, vous, vous passez votre temps à lire les sociologues et à lire les comptes rendus des Conseils de quartier, nous, on occupe le terrain. Venez l'occuper avec nous, vous êtes toujours le bienvenu. Ne venez pas donner des leçons, Monsieur DECOCQ, sur un domaine que vous aviez totalement déserté et qui est celui des quartiers. Vous êtes venu faire une visite il y a quelque temps, j'appelle cela une visite ; comme tout visiteur, au bout d'une demi-heure ou d'une heure, vous êtes parti et vous vous permettez aujourd'hui de critiquer notre politique municipale, tout ce qu'on fait depuis dix ans parce que ce n'est pas depuis trois ans qu'on le fait, c'est depuis dix ans.

Sur le fond, Madame le Maire, et je m'adresse à tous mes collègues Conseillers de quartier et aux gens dans la salle, je n'ai pas rêvé comme cela, du jour au lendemain, de créer un local jeune, ni moi, ni Bernard CHARLES, ni Roger VICOT, ni Frédéric MARCHAND, ni Marc BODIOT. Cela fait 18 mois qu'on travaille sur ce projet.

On a fait un forum jeunes, auquel vous étiez invité, Monsieur DECOCQ, ainsi que vos collègues, on ne vous a pas vus. Pendant ce forum jeunes, il y a 18 mois, il y a eu des réunions de travail et une des propositions de ce forum jeunes était le travail sur un local jeune.

Il ne s'agit pas d'un local livré aux jeunes, il s'agit d'un local géré par un comité de pilotage, présidé par le Président du Conseil de quartier que vous aimez tant, Monsieur DECOCQ, entouré de la Mission locale, du club de prévention Itinéraires, du centre social, de la délégation des cultures urbaines, de la délégation jeunesse et centres sociaux.

Ceci pour dire que le comité de pilotage, non seulement oriente les politiques de ce local jeune, mais qu'en plus il dirige.

Nous, on assume, si ça marche, c'est très bien.

On n'a pas dit, Monsieur DECOCQ « On l'a ouvert, on a résolu tous les problèmes ».

Et on ne l'a pas ouvert pour les 50 jeunes, vous avez mal interprété le compte rendu. On l'a ouvert parce qu'il y a une demande forte sur le quartier d'assurer des permanences au-delà des horaires d'ouverture des centres sociaux, c'est-à-dire pendant des heures nocturnes et pourquoi pas pendant le week-end.

.../...

Ce travail de 18 mois, Madame le Maire, dont Monsieur DECOCQ nous donne l'occasion d'être fiers de l'avoir accompli avec mes collègues, ce sont un peu plus que 30 réunions, vous pouvez venir quand vous voulez regarder les comptes rendus, nous ne nous sommes pas acheminés pour ouvrir un local et laisser les jeunes jouer au ping-pong ou au baby-foot. Il y a des permanences de la Mission locale pour aider les jeunes à accomplir leurs projets, il y a le club de prévention, il y a trois salariés, il faut le dire, un éducateur spécialisé à temps plein dans ce local.

Je pense sincèrement que vous avez le droit de vous inquiéter, Monsieur DECOCQ et vos copains, parce que si vraiment on réussit ce local, si on essaie vraiment d'apporter une réponse aux jeunes, dans un quartier qui a été choisi parce que le forum jeunes s'est déroulé là, eh bien oui, on a l'intention tout simplement et modestement de réaliser cela parce que accompagner les jeunes ne se fait pas simplement dans un travail individuel comme le font les clubs de prévention et autres au niveau du terrain, il se fait aussi dans une continuité, dans un travail de fond qui mettra du temps mais nous sommes conscients que ce travail finira par porter ses fruits et, même si je ne suis pas aussi optimiste, qu'il sauvera quelques jeunes et les empêchera de tourner mal et de sombrer dans une délinquance qu'elle soit primaire ou plus profonde.

Voilà, Madame le Maire, j'ai essayé d'apporter une petite réponse de fond sur un projet qui a été étudié, bien pensé.

Je laisse le soin à Bernard CHARLES d'assurer la suite du débat.

Madame le Maire - Monsieur CHARLES.

M. CHARLES - Madame le Maire, mes chers collègues, j'ai d'abord entendu Monsieur DECOCQ énumérer un certain nombre d'actions menées depuis quelques années largement positives, qu'il qualifie lui-même de positives sur ce quartier. Je pense au centre social, volonté de la Ville, du Conseil Général, et de la CAF. Je pense à la médiathèque, volonté de la Ville, le centre commercial, volonté d'aménagement de la Ville. On pourrait en citer d'autres, FACE, Mac Do, avec la volonté d'y faire venir les forces économiques et d'apporter un service quotidien.

Vous avez cité le poste de police, bien sûr, c'est la Ville, là, avec Partenord, mais dans d'autres lieux, c'est la Ville directement qui fait un travail d'accueil des services de police de proximité.

On peut s'en féliciter, faut-il encore, puisque vous l'avez évoqué, que les fonctionnaires soient au nombre attendu pour que ces services puissent fonctionner correctement. Je peux vous assurer qu'à Lille Sud ou sur le Faubourg de Béthune, ce n'est pas le cas. Mais ce n'est pas l'objet central, je l'ai dit parce que vous l'avez évoqué dans un ensemble et je pense qu'il faut préciser les choses.

Quand on regarde la question de l'emploi, et c'est pour cela que la délégation de l'emploi vient participer à une démarche extrêmement partenariale, mon collègue Walid l'a précisément indiqué, c'est un travail qui a été fait avec les partenaires, pensé et réfléchi avec les jeunes, il y a un travail sur le règlement intérieur, il y a 50 jeunes qui vont fréquenter ce lieu.

On sait bien que sur la question de l'emploi et de la démarche vers l'emploi, c'est le rapport Schwartz qui nous l'a dit depuis une vingtaine d'années, il faut avoir une approche globale. On ne peut pas parler d'approche strictement liée à l'emploi, immédiate. D'ailleurs, le projet de loi de cohésion sociale le dit, il faut avoir une approche globale des jeunes, les problèmes de culture, les problèmes de santé, de logement, sont parfois aussi des conditions qui permettent l'autonomie et qui permettent aux jeunes d'avancer vers l'emploi.

.../...

Ensuite, le fait d'avoir un local qui ne soit pas un local dans lequel les jeunes sont laissés à eux-mêmes mais où il y a un encadrement, un travail individuel et collectif qui est fait avec eux, cela me semble, de façon pertinente, beaucoup plus intéressant et porteur peut-être d'espoir que ce qui a été dit depuis quelques années par exemple sur les interdictions d'occuper les immeubles et qui, malgré ce qui a été dit, affiché, affirmé, n'a jamais pu, au moins dans notre région, être mis en œuvre, je parle là de dispositions qui avaient été prises sur les occupations d'immeubles. On en a parlé, on a créé l'espoir et on s'est rendu compte que ce n'était pas faisable et que cela ne pouvait pas être mis en œuvre. On en parle souvent dans les cellules de veille.

Alors que là, on est dans une démarche qui va être expérimentée.

La délibération n'évoque pas du tout, Monsieur DECOCQ, une généralisation mais je pense qu'il est de bonne politique que ce qui s'expérimente soit suivi, analysé et évalué et puisse servir, si cela fonctionne, à d'autres expériences ou à d'autres mises en œuvre dans d'autres quartiers.

J'attends beaucoup, on en parle souvent avec le Maire et avec le Premier Adjoint, du plan de cohésion sociale mais quand je vois les derniers débats au Sénat, cela va passer maintenant à l'Assemblée nationale, quand je lis dans un article d'un journal qu'on ne peut pas soupçonner d'être partisan, Les Echos, que, au total, le budget 2005 consacré au public jeune devrait baisser de 17,5%, je m'interroge, des mots aux faits, des mots aux moyens et nous, modestement, sur ce Faubourg de Béthune, à travers ce local, nous allons tenter d'avancer sur ces questions.

Madame le Maire - Merci, Monsieur CHARLES.

Je n'ai pas grand chose à ajouter. Je veux simplement dire qu'on sait très bien aujourd'hui la difficulté qu'ont les jeunes, aussi bien à s'insérer qu'à porter des projets. Il s'agit là, me semble-t-il, dans l'esprit, cela a été dit par Walid HANNA et là très bien par Bernard CHARLES, il s'agit d'essayer de permettre à des jeunes de porter collectivement un certain nombre de projets, que ce soient des projets d'insertion, des projets de formation, des projets de loisirs, de culture, et d'essayer de trouver avec eux les moyens de leur donner l'envie justement d'entreprendre et pas d'attendre tout simplement.

Est-ce que cela marchera ?

Je n'en sais rien. Je pense qu'on peut effectivement, vous l'avez dit, se poser ces questions. En tout cas, c'est une demande qui est venue des jeunes, il y a eu un très gros travail avec Bernard CHARLES et le Président du Conseil de quartier, donc, je trouve que cela vaut la peine de suivre cette expérience et on verra ce que cela donnera.

Juste par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur DECOCQ. Je veux bien tout entendre, notamment sur le chômage des jeunes, mais je voudrais quand même dire que depuis deux ans, le chômage s'est accru en France, vous le savez, de manière très importante et deux fois plus pour les jeunes que pour les autres publics.

Je veux bien qu'on dise que tout se détériore dans la ville de Lille, je remarque simplement que le taux de chômage avait fortement décru... Mais si, vous avez dit une crise généralisée du logement, un chômage qui s'accroît... Il s'accroît depuis deux ans, les emplois jeunes ont été supprimés, alors, ne venez pas nous dire « C'est dramatique le chômage des jeunes ». C'est tout ce que j'ai à dire.

Pour le reste, votre interrogation était une bonne interrogation et vous aviez légitimement le droit de la poser comme vous l'avez fait.

.../...

J'ajouterai simplement que ce n'est pas parce qu'on met des jeunes de 18 à 25 ans, par rapport à vos réflexions sur ce que peuvent en dire les sociologues, qu'on met ensemble des gens en difficultés. Ce n'est pas parce qu'on a entre 18 et 25 ans qu'on est en difficultés. On peut au contraire, et c'est ce qu'ont montré les jeunes de Faubourg de Béthune, montrer qu'on a des projets et qu'on a envie de les porter ensemble.

En tout cas, c'est le pari que nous faisons. Nous allons voir si cela va marcher. Il est vrai que la principale inquiétude des jeunes aujourd'hui c'est l'emploi et que, à mon avis, la principale carence, une parmi d'autres, du gouvernement actuel c'est que le chômage continue à s'accroître de manière très importante et particulièrement pour les jeunes.

Je mets aux voix cette délibération 904.

(Monsieur DECOCQ demande la parole)

Non, c'est vous qui avez abordé le problème.

Qui vote pour ?

M. DECOCQ - On ne peut pas répondre ?

Madame le Maire - Non, on ne va pas reprendre, on vous a répondu. Encore une fois, je vous ai dit que vous aviez légitimement le droit de poser cette question, je me permets de répondre à ce que vous avez dit sur le chômage parce que, quand même, il ne faut pas pousser trop loin de temps en temps.

Je propose que nous passions à la délibération 905 sur laquelle le Front National a demandé une position...

Que souhaitez-vous, Monsieur DECOCQ ?

M. DECOCQ - Donner un sens à notre vote.

Madame le Maire - Eh bien, allez-y. J'ai dit que vous aviez légitimement le droit de vous poser des questions. Je dis simplement de ne pas trop nous parler du chômage des jeunes parce que, autrement, je suis obligée de répondre ce que j'ai répondu.

M. DECOCQ - Je ne reviens pas sur mon intervention, je ne vais pas la réalimenter. Je peux quand même dire la réaction que j'ai par rapport aux trois réponses qui m'ont été faites.

Madame le Maire - Allez-y.

M. DECOCQ - De façon plus générale, je peux quand même considérer, et peut-être que beaucoup de mes collègues sur tous les bancs seront d'accord pour dire que c'est plus intéressant d'échanger dans un débat politique, même si nous ne sommes pas d'accord, que de ronronner dans le conseil d'administration dans lequel nous étions depuis tout à l'heure, même s'il y a des sujets tout à fait intéressants, aussi bien l'énergie que le Conseil Municipal d'Enfants.

Madame le Maire - Ce n'est pas parce qu'on est d'accord qu'on ronronne.

M. DECOCQ - C'est bien, au fond, de s'affronter un petit peu, surtout que par rapport à la réalité de la décision qui est prise, ce n'est pas une mince décision.

.../...

Au-delà des griefs que je vais avoir vis-à-vis de Walid HANNA quand j'entends qu'il dit qu'il a passé 30 réunions, cela ne m'étonne pas qu'il ait passé plus de 30 réunions, ce n'est pas une décision que l'on prend à la légère.

Je dirai que votre réponse est tout à fait recevable parce que vous dites comme tout le monde « On va essayer, on a pris beaucoup de précautions et, si ça marche, ce sera généralisé », évidemment, on est d'accord. Bernard CHARLES a raison, pourvu que cela marche et pourvu que cela se généralise, on n'a rien contre cela.

A l'inverse, était-il besoin, à mon collègue HANNA, de nous administrer une espèce de fessée ? Il y a des pratiques dans la vie, il faudra que Walid HANNA apprenne qu'il y a des pratiques, y compris au sein d'un Conseil municipal, de respect des collègues, qui ne sont pas mes copains d'ailleurs, ce sont mes collègues du Conseil municipal.

Poser des questions, réfléchir, une bonne partie de cette ville est en politique de la ville, c'est dire qu'il y a de nombreuses difficultés, c'est dire que l'avenir de cette ville est lié à l'avenir de ses quartiers et qu'une partie des élus, y compris la Majorité, ne doit pas se considérer propriétaire du destin de cette ville.

Pas vous, Madame ! Je cible mes réponses.

J'apprécie fort peu la forme parce que, Walid HANNA dit qu'il aborde la forme et le fond, ce n'est pas ce qui s'est passé, il a fait beaucoup de forme et peu de fond. Voilà.

Madame le Maire - Mais vous reconnaîtrez avec moi que quand vous parlez de Faubourg de Béthune...

M. DECOCQ - Grâce à Bernard CHARLES et à vous-même, nous allons nous abstenir en disant « Faites-nous le compte rendu de cette première expérience et ensuite nous apprécierons ».

C'est bien grâce à vous parce que si je n'avais suivi que l'expression de Walid HANNA, on aurait voté contre.

Madame le Maire - Vous reconnaîtrez, Monsieur DECOCQ, que parler du chômage des jeunes qui s'accroît Faubourg de Béthune dans la conjoncture actuelle...

M. DECOCQ - Je n'ai pas dit qu'il s'accroissait, j'ai dit que cela faisait partie... on ne va pas nier les difficultés.

Madame le Maire - Nous avons tous compris. Simplement, faisons tous attention à ce que nous disons, je n'attaque jamais sur la politique nationale mais si vous dites des choses que je trouve un peu lourdes, je réponds, voilà.

Ceci dit, je trouve que vous avez bien fait de poser des questions.

M. DECOCQ - Vous le voyez, cela me réveille, je suis déjà moins fatigué...

Madame le Maire - Tant mieux si vous n'êtes pas fatigué, Monsieur DECOCQ, on a besoin de vous en forme.

Nous avons compris que vous vous absteniez sur la délibération 904.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

Madame le Maire - Je passe la parole à Monsieur PECHARMAN sur la délibération 905.

04/905 - Association AC ! Métropole Lilloise - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, en politique comme en physique, les mêmes causes entraînent les mêmes effets.

Si l'on devait pour se forger une opinion en croire votre délibération, on pourrait penser que oui, l'association AC ! est un mouvement utile aux chômeurs.

Mais il ne faut pas gratter beaucoup pour découvrir la réalité. Sous couvert d'association d'aide aux chômeurs, il s'agit en fait d'un groupe d'agitation politique, à mi-chemin entre l'Extrême Gauche et les anarchistes.

Ils s'occupent autant, si ce n'est plus, de la régularisation des immigrés illégalement entrés sur le territoire baptisés sans papiers que de l'accompagnement des chômeurs.

Nous ne pouvons déjà pas accepter l'attribution de subventions partisans mais les dérives vont plus loin. Je m'explique.

Les collectifs locaux d'AC ! mettent en ligne l'écho des sans voix. Or, ces pages sont hébergées par Lille Alternater, site sur lequel se trouvent d'autres articles comme par exemple la fiche pratique du vol à l'étalage, version 1.3 que j'ai ici et qui est d'ailleurs assez exceptionnelle.

La moindre des choses, lorsqu'on souhaite être reconnu, est de vérifier, Madame le Maire, la crédibilité de ses partenaires.

Si évidemment AC ! n'est pas directement l'auteur de ces lignes, ils sont au mieux négligents et au pire complaisants avec ces gens.

Alors, je crois qu'il est trop facile de tenir ici des discours légalistes, la main droite sur le cœur, et de donner de la main gauche des subventions à des gens qui s'assoient sur les lois et sur la morale de notre pays.

Pour la quatrième année consécutive, nous ne voterons pas cette délibération, Madame le Maire.

Madame le Maire - Deux remarques avant de passer au vote.

La première, soutenir des chômeurs, ce n'est pas une démarche partisane, c'est une démarche engagée de solidarité. Je tiens à vous le dire, les chômeurs ne sont pas des hommes et des femmes qui vont être manipulés. Mais les accompagner dans le contexte actuel est une très bonne chose.

La deuxième, Monsieur PECHARMAN, vous auriez été à l'assemblée générale d'AC ! où de nombreux élus étaient dimanche dernier, vous auriez vu la qualité des interventions, aussi bien des chômeurs aidés par AC ! que des membres de cette association qui accompagne les chômeurs aujourd'hui dans une conjoncture particulièrement difficile.

.../...

Je suis donc très heureuse que la Ville de Lille continue à appuyer l'action tout à fait intéressante de AC ! Métropole.

Je mets aux voix la délibération 905.

Qui vote pour : tous les groupes sauf le Front National

Qui vote contre : le Front National

Merci.

Adopté à la majorité.

04/906 - Accompagnement de la Délégation Lilloise de la Croix Rouge dans ses démarches de restructuration et de consolidation de ses activités.

Adopté.

Madame le Maire - Je donne la parole à Madame VERBRUGGHE qui va nous présenter la semaine de la solidarité internationale, vous avez d'ailleurs un petit document sur vos tables.

Mme VERBRUGGHE - Madame le Maire, mes chers collègues, permettez-moi en quelques minutes de vous présenter une action qui a lieu dans de nombreuses villes de France et qui permet à tous de participer à de nombreuses animations, originales et conviviales. Je veux parler, vous l'avez dit, Madame le Maire, de la semaine de la solidarité internationale.

Commerce équitable, respect des droits humains, échanges interculturels, citoyenneté, tourisme solidaire, bon nombre de ces thématiques concernant la solidarité internationale sont déclinées.

La Ville de Lille et des associations se sont mobilisées pour informer sur les enjeux de la solidarité internationale qui sont, je le rappelle :

- . être conscient des enjeux qui nous concernent tous, ici et ailleurs,
- . prendre en compte les conséquences de nos actes pour ceux qui nous entourent,
- . se mettre en mouvement pour construire un monde plus juste.

Je vais d'abord, Madame le Maire, dire un mot des associations qui, à Lille, ont travaillé avec nous pour mettre au point ce rendez-vous solidaire. Il s'agit d'Artisans du Monde, de Cap Humanitaire, du Centre régional de documentation Tiers-Monde, de Lianes Coopération et de Yamana. Plusieurs mois de rencontres, de réunions pour mettre au point cette action de sensibilisation.

Un programme riche, que je ne détaillerai pas, vous avez sur vos tables la plaquette de présentation.

Nous inaugurerons demain cette manifestation au Gymnase avec une exposition du photographe REZA sur « Afghanistan, 20 ans d'images », en présence de REZA qui nous fera l'honneur d'ouvrir ce temps fort.

.../...

Une conférence-débat riche d'expériences avec la Présidente d'Amnesty International France et le Président de la Cimade sur « Solidarité internationale et droits de l'homme » qui aura lieu mercredi soir.

Une table ronde sur le tourisme solidaire avec un chercheur de l'université de Perpignan et des associations qui mettent en œuvre des projets de tourisme solidaire vendredi soir.

Le mercredi sera consacré entre autres aux enfants avec les enfants des CLSH de Lille pour des contes, des jeux coopératifs, des ateliers de création, une pièce de théâtre.

Un temps fort le samedi avec du théâtre de rue sur l'Organisation mondiale du commerce.

Et nous terminerons cette semaine par de la danse, des contes et de la musique.

Tout au long de la semaine, nous sensibiliserons les enfants et leurs parents aux inégalités entre le Nord et le Sud, au travers des produits de consommation courante. Des petits déjeuners seront l'occasion de parler des échanges commerciaux, du commerce équitable, d'un monde plus juste à construire.

Tout cela aura lieu au Gymnase et sur la place Sébastopol. Juste en face sera installée une yourte afghane, signal d'appel de cette manifestation.

Je clôturerai cette intervention en vous disant, chers collègues, que demain le restaurant municipal proposera en entrée, en plat principal et en dessert des plats incluant des aliments issus du commerce équitable pour informer et sensibiliser le personnel municipal. Du café, du chocolat, des gâteaux, des fruits secs seront également en dégustation au restaurant municipal.

Je tiens, Madame le Maire, à remercier sincèrement les services municipaux, et particulièrement les relations internationales, Marianne LIAGRE et Monsieur LARUELLE du restaurant municipal, pour leur engagement sans réserve. Un engagement que chacun de nous peut prendre en consommant autrement pour un monde plus juste et plus solidaire et en s'engageant dans des actions citoyennes.

Madame le Maire, si 2005 est consacrée à la solidarité, la délégation solidarité internationale et les acteurs lillois sont prêts à se mobiliser pour Lille 2005, année de la solidarité.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame VERBRUGGHE.

Effectivement, c'est une très belle initiative. C'est en tout cas plus gai que ce que nous avons dit jusqu'à présent, plus ouvert sur les autres et sur le monde. Merci infiniment.

Monsieur SULMAN.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

04/867 - Subventions 2004 destinées aux organismes à caractère social - Santé.

04/868 - Subventions exceptionnelles 2004 destinées aux organismes à caractère social - Santé.

.../...

04/869 - Echanges de données C.A.F. relatives aux grossesses menées à terme chez les mineures sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes.

Adoptés.

04/870 - Diagnostic experts et réseau de santé dans les quartiers.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vais donc vous parler de la délibération 870 et du soutien de la Ville de Lille aux centres de soins infirmiers, diagnostic experts et réseau de santé dans les quartiers.

A travers ce projet, il s'agit d'apporter un réel soutien aux centres de soins infirmiers, véritable pivot dans la prise en charge de la santé des habitants aux côtés des professionnels de santé libéraux et des autres intervenants en santé publique à hauteur d'environ 30 000 €.

Les centres de soins infirmiers jouent un rôle, une fonction de veille sur les problématiques de santé publique au sein de leurs territoires d'action, en général, les quartiers.

Les infirmières des centres de soins infirmiers font, au-delà des actes de soins, un accompagnement social santé auprès des patients. Ce sont des structures plaques tournantes au sein des quartiers.

Les infirmières rencontrent des patients ayant des pathologies lourdes, en situation de précarité le plus souvent, personnes âgées aussi. Ce sont aussi des personnes isolées, peu en contact avec les dispositifs existants. Un énorme travail d'accompagnement est réalisé.

Les centres de soins infirmiers, association loi 1901, éprouvent pour la plupart des difficultés financières car leurs ressources proviennent des soins qu'ils prodiguent, c'est-à-dire les pansements, injections, toilettes, etc... Ils sont donc rémunérés à l'acte à partir des soins qu'ils font.

Compte tenu du fait que les patients qu'ils prennent en charge ont des poly-pathologies souvent très lourdes et qu'ils nécessitent comme on l'a dit un accompagnement social important, cela est très consommateur de temps et fait que, en général, les actes infirmiers réalisés sont insuffisamment payés par les C.P.A.M.

Depuis le début de ce mandat, nous avons des réunions régulières avec l'ensemble des centres de soins infirmiers, environ 4 par an, donc, on n'est pas à 30, on doit être à 12 ou 15, avec l'aide de Monsieur Bruno DELAVAL qui est le directeur de l'URIOPSS.

Nous avons ainsi participé à la réflexion sur l'avenir des centres. Nous avons organisé des rencontres avec des responsables institutionnels et hospitaliers, également avec les structures de soins à domicile. Nous avons subventionné des actions de santé publique qui ont été mises en œuvre par ces centres.

Les centres de soins infirmiers reçoivent de l'Etat une aide à l'informatisation et il est prévu un forfait pour la coordination des soins autour de chaque patient. Mais ce forfait est relativement modeste compte tenu de la charge de travail supplémentaire qu'elle impose.

.../...

Nous souhaitons que les centres de soins infirmiers soient au centre du réseau de santé -faut-il l'appeler communautaire ou participatif, je ne sais pas- en tout cas du réseau de santé participatif dans chaque quartier. Réseau qui va partir des habitants, c'est l'idée de la santé communautaire, et non pas du haut, et qui va se faire en association avec l'ensemble des intervenants.

Pour ce faire, nous allons proposer aux centres de soins infirmiers la démarche dont les objectifs sont les suivants.

Dans un premier temps, effectuer un diagnostic expert à partir d'une observation sur l'ensemble du public qui fait appel aux centres de soins infirmiers. Cette observation se fera sur une période de six mois, donc, à peu près jusqu'au mois de mars, avec une fiche de recueil socio-sanitaire dont les principaux items sont les suivants :

- . hygiène corporelle
- . hygiène bucco-dentaire
- . souffrance psychique, détresse et anxiété
- . tabagisme
- . difficultés avec l'alcool
- . malnutrition, obésité, diabète
- . maintien à domicile, isolement
- . SIDA
- . substances illicites
- . troubles du sommeil.

Et un item sur d'autres problèmes qui pourraient émerger.

A partir de cette observation, nous allons pouvoir mettre en évidence les problèmes soulevés et apporter collectivement et concrètement, avec les interlocuteurs concernés, des réponses, encore une fois, dans le domaine de la santé publique.

Harmoniser ainsi la prise en charge, l'accompagnement des enfants, adolescents et adultes, précaires ou non, en matière de santé.

Favoriser l'accès aux soins, le recours aux soins et la continuité des soins.

Améliorer et développer les actions de prévention qui seraient mieux adaptées et plus participatives, toujours dans l'idée de la santé communautaire ou participative.

Mettre en commun également les différents centres de soins infirmiers, entre eux et avec la Ville.

Réunir ensuite, par quartier, à l'initiative de centres de soins, et, on l'espère, trois fois par an, les partenaires autour des problématiques et thématiques retenues. Il s'agit d'actions collectives médico-sociales.

.../...

Mais également discuter de situations individuelles médico-sociales difficiles pour trouver des solutions pour la personne concernée mais aussi à partir du particulier aller vers le général, c'est-à-dire à partir de problématiques personnelles, essayer de trouver des solutions pour des situations du même type qui concerneraient l'ensemble de la population.

On voudrait également entrer en contact avec les personnes non connues des intervenants santé.

Valoriser l'activité accompagnement social santé réalisée par les centres de soins infirmiers et mettre ainsi en œuvre des actions de santé participative pour l'amélioration de l'état de santé des Lillois, Lommois et Hellemmois.

Je dois dire que depuis que nous travaillons avec les centres de soins infirmiers se sont créés de véritables contacts très étroits et nous avons maintenant des relations excellentes. Je pense que c'est grâce à cela que les dix centres de soins infirmiers de Lille ont accepté de participer à ce travail qui me paraît vraiment important puisque les centres de soins infirmiers sont au centre du réseau et que c'est avec eux que l'on pourra travailler sur les questions de santé publique et médico-sociales, tout en essayant de développer de véritables réseaux avec l'ensemble des professionnels mais aussi des institutions, associations et bénévoles, et en essayant de partir, ce qui semble essentiel, de l'habitant et non pas des institutionnels ou des professionnels.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur SULMAN.

Monsieur RICHIR a souhaité intervenir.

M. RICHIR - Brièvement puisque, en fait, Charles SULMAN a répondu à ce qu'allaient être mes questions en présentant la délibération puisque sa présentation était beaucoup plus nourrie que le texte de la délibération que nous approuverons.

Je veux simplement pointer trois éléments.

Quelle articulation avec le programme territorial de santé ?

J'imagine qu'il en sera une pièce maîtresse.

Ensuite, repérer quand même que les centres de soins ne sont présents que sur six quartiers de la ville, qu'ils ne recourent pas en fait l'ensemble des territoires concernés.

Enfin, être économe dans les efforts menés du temps des professionnels puisque je rappelle que sur les communes de Lille, Hellemmes et Lomme, on a 7 centres de soins et 75 professionnels libéraux qui aujourd'hui ont les plus grandes peines du monde à faire face à l'ensemble des demandes, en particulier pour des malades lourds et pour des personnes âgées. On sait qu'à cette période de l'année, en particulier l'hiver, se créent quasiment des listes d'attente pour la prise en charge de ces personnes, faute d'ailleurs souvent de professionnels, ce n'est pas faute de moyens puisque c'est solvabilisé par l'Assurance maladie, donc, les moyens financiers existent.

Enfin, comme le montrent des expériences en cours très prometteuses en matière gériatrique ou pour d'autres pathologies puisque des choses intéressantes se font, il faudra veiller à bien articuler les territoires dans la mesure où dans certains cas le territoire communal ou municipal est intéressant mais où certaines approches nécessitent d'être un peu au-delà. On le voit aujourd'hui par des

.../...

approches par pathologie, en particulier la prise en charge des problèmes d'obésité chez l'enfant, des problèmes de bronchiolite, des problèmes de tabagisme où il faut beaucoup plus rechercher des approches transversales par professionnel et pas uniquement sur les territoires de la commune, de manière à ne pas trop gaspiller d'énergie puisque ces activités en réseau, pour passionnantes qu'elles soient, sont extrêmement dévoreuses de temps. Or, on sait que le temps que doivent consacrer les professionnels à des actions de soins proprement dites est souvent important.

Nous soutiendrons bien sûr cette délibération. Il y aura lieu probablement de voir au fil du temps comment cela peut s'articuler avec d'autres démarches existant sur le terrain.

En tout cas, merci, Charles SULMAN -qui n'est pas mon copain mais mon ami- de ces précisions.

M. SULMAN - Collègue...

Madame le Maire - On peut être collègue et ami à la fois...

Merci, Monsieur RICHIR.

Si Monsieur SULMAN veut répondre sur le programme territorial de santé.

M. SULMAN - Il y a une nouvelle loi de santé publique qui vient de paraître et qui va poser un certain nombre de problèmes puisque c'est une loi qui est de nouveau plutôt régionalisée alors que nous voulons travailler plus sur le terrain.

A l'assemblée générale du programme de santé de Lille, Lomme, Hellemmes qui va se tenir dans trois jours, le 18 novembre, j'ai invité un certain nombre de personnes à s'exprimer sur le sujet parce qu'il me paraît vraiment important.

Je pense en effet qu'il est important de travailler sur le terrain et dans les quartiers, même si pour certaines thématiques il faut être un peu plus large.
C'était la première réponse.

Deuxième réponse : il est vrai que nos infirmières de centres de soins infirmiers et d'ailleurs les professionnels en général sont débordés mais elles ont vraiment accepté de faire ce travail de santé publique. Elles peuvent être un exemple pour nous pour pouvoir avancer dans le domaine de la santé participative, notamment chez les personnes en difficultés, c'est vraiment en valorisant les personnes elles-mêmes qu'on pourra faire un grand travail de santé publique et avoir de bons résultats au niveau de la population.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur SULMAN, pour le travail réalisé et pour cette réponse.

Monsieur FREMAUX ne peut pas voter puisqu'il préside une des structures.

Je mets aux voix la délibération 870.

Qui vote pour : L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Monsieur FREMAUX qui ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

04/856 - Ravalement de façades - Subventions.

Adopté.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD sur la délibération 857.

04/857 - Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Demande de subvention.

M. BERNARD - Madame le Maire, concernant l'accessibilité, au-delà d'une simple subvention à l'Association des Paralysés de France.

Nous sommes en plein dans la semaine pour l'emploi des handicapés et dans l'actualité avec un projet de loi sur le handicap, qui est d'ailleurs très contesté par un certain nombre d'associations elles-mêmes. Cette notion d'accessibilité est évidemment au cœur des discussions d'aujourd'hui. Elle existait en 1975 à l'époque de la loi et avouons que, 30 ans après, il reste de gros progrès à accomplir.

Il existe des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité mais il faut dire que l'examen des permis de construire se limite la plupart du temps aux établissements recevant du public et que la possibilité de contrôle sur le terrain est des plus limitée. Tout ceci également dans un contexte de décentralisation du handicap qui risque d'engendrer des inégalités de traitement.

Pour toutes les personnes concernées par ce problème de l'accessibilité, il est vrai que l'environnement urbain a longtemps été conçu pour l'adulte moyen et qu'il convient aujourd'hui de lutter contre cette approche normalisatrice. Il existe encore malheureusement trop de barrières architecturales pour un certain nombre de personnes, pour les handicapés, bien entendu, mais aussi pour un certain nombre de personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, et Dieu sait si nous sommes concernés par le vieillissement de la population, les personnes ayant des capacités sensorielles limitées, parents avec des poussettes, personnes qui tirent des bagages, etc...

J'admets que de nombreux aménagements ont été pris en compte en terme de locomotion, de vision, d'audition, en particulier par la Ville, mais les efforts à faire restent importants, en particulier en matière d'urbanisme.

Les cheminements piétonniers par exemple manquent cruellement de largeur, l'accès aux transports publics, la Communauté Urbaine a fait un sérieux effort en matière de véhicules à plancher bas mais quand je vois la réfection de certaines voies comme la rue Saint-André, évidemment, je me dis que les arrêts de bus ne sont pas adaptés à ces nouvelles dispositions.

Finalement, à l'égard des constructions neuves, tout ceci, dans le plan local d'urbanisme, nous impose de raisonner en terme d'accessibilité pour tous. Il faut y veiller. Il faut davantage mettre l'accent sur ce phénomène important, tout en veillant à ne mettre à l'écart aucune catégorie de citoyens car les handicapés sont déjà suffisamment victimes de la mobilité réduite qu'ils subissent pour ne pas les handicaper une fois de plus.

.../...

C'est évidemment un soutien que nous apportons à cette subvention en mentionnant simplement que nous souhaitons que l'accessibilité vise non seulement les handicapés mais également l'ensemble des catégories à mobilité réduite.
Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur CACHEUX puis Monsieur CUCHEVAL.

M. CACHEUX - Madame le Maire, mes chers collègues, très rapidement puisque l'intervention de M. BERNARD portait beaucoup plus sur la politique nationale et au besoin locale en direction des handicapés que sur l'objet même de la délibération. Je pense que Michel CUCHEVAL répondra de manière plus complète que moi.

Dans le cas précis, il s'agit d'une subvention, le terme est d'ailleurs un peu impropre dans la mesure où c'est la contrepartie d'une prestation de services que mène l'Association des Paralysés de France en vue de nous éclairer sur un certain nombre de dossiers de permis de construire. C'est une prestation très réelle qui est assurée par eux et qui vise, le plus en amont possible, à prendre en compte la législation mais également les préoccupations des handicapés dans l'instruction des dossiers de permis de construire.

C'est l'objet très délimité de cette délibération et vous avez pris appui sur cette délibération pour poser d'autres problèmes que Michel CUCHEVAL suit en permanence et à longueur d'année et sur lesquels il va donner son sentiment.

Madame le Maire - Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Merci, Madame le Maire.

En effet, dans cette délibération on vous propose une subvention qui est présentée par Alain CACHEUX et qui est simplement le signe d'une collaboration avec les services d'urbanisme.

Au prochain Conseil municipal de décembre, je vous proposerai une sorte de complément à cette subvention, avec le même objet, qui vient marquer à la fois la collaboration de nos services, service handicapés et service de l'urbanisme, et tout l'intérêt que nous portons à l'apport de l'APF sur plusieurs plans.

L'essentiel de cet apport nous permet un examen des dossiers de permis de construire qui va très au-delà d'un simple traitement administratif et bureaucratique.

Cela permet aux services de la Ville des contacts précieux avec les architectes et par exemple en cas de problème de faire des propositions et d'aider les pétitionnaires qui nous présentent leurs permis de construire à trouver des solutions qui vont dans le sens d'une amélioration de l'accessibilité de la ville.

D'ailleurs, cette accessibilité est améliorée comme l'indique une récente enquête de l'Association des Paralysés de France et qui évoque un progrès entre 2001 et la période actuelle de l'accessibilité de la ville.

Progrès qui est un peu entaché de regrets à cause d'une mauvaise accessibilité des bureaux de postes mais ceux-ci ne relèvent pas de la responsabilité de la Ville. Nous avons d'ailleurs écrit à ce sujet à l'administration concernée.

.../...

Cela dit, Monsieur BERNARD, vous semblez considérer qu'on ne s'intéresse qu'aux personnes à mobilité réduite et au handicap physique, rassurez-vous et détrompez-vous, la commission communale s'intéresse à l'ensemble des handicaps dans leur diversité et à l'ensemble de leurs besoins. Elle est attentive par exemple à ce que les ascenseurs soient munis de plaques en braille, à ce que les cheminements de voirie, avec notre collègue Marc SANTRE, soient améliorés. Vous avez pu observer que les plots de 30 centimètres qui empêchent les voitures de stationner sur les trottoirs sont remplacés presque partout aujourd'hui par des plots de 1 mètre de hauteur, les premiers ne sont pas sensibles à la canne blanche alors que les seconds sont détectés par les personnes aveugles.

Vous voyez aussi fleurir à travers la ville, chaque fois qu'un trottoir est refait, des plaques podotactiles qui sont également destinées aux aveugles.

Nous réfléchissons, j'aurai l'occasion d'en reparler sans doute, à une extension d'un meilleur accueil des personnes sourdes en terme de traduction en langue des signes. Je vous ferai en temps utile des propositions à ce sujet.

Effectivement, la nouvelle loi qui est actuellement en débat et qui sera votée en seconde lecture définitivement en janvier devrait donner des responsabilités supplémentaires aux Communes. Je dois dire que nous sommes inquiets, nous en reparlerons sans doute, de la répartition des financements qui permettront d'améliorer encore plus, et mieux que nous ne le faisons actuellement, les conditions d'accessibilité pour tous les handicaps des villes et en particulier de la nôtre.

La loi de 1975 précise que l'Etat doit remplir un devoir de solidarité vis-à-vis des personnes handicapées, l'Etat, c'est-à-dire la Nation.

Cette responsabilité, sous une forme améliorée dans son texte puisqu'il est question de compensation au handicap, ce qui est un progrès, est répartie entre les collectivités territoriales alors que l'on sait que les financements ne suivront pas et qu'il y aura là une réelle difficulté.

Cela n'empêche pas la Ville de Lille de devancer les exigences de la loi depuis de nombreuses années puisque ma délégation dispose d'un budget d'investissement qui lui permet d'améliorer l'accessibilité des établissements municipaux, en fonction des demandes, et sans qu'il y ait nécessairement permis de construire, ce qui correspond pour l'instant aux seules exigences de la loi.

Donc, nous progressons. Si vous pensez que ce n'est pas aussi rapide que nous le souhaiterions, nous en sommes d'accord mais il faut aussi que nous puissions partager les responsabilités et en obtenir les moyens. Nous nous battons pour cela.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire - Merci, Monsieur CUCHEVAL.

Je mets aux voix la délibération 857.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Je vous remercie.

Adopté.

.../...

04/858 - Résorption d'Habitat Insalubre - 2ème tranche - Terrains sis à Lille cour Carbonnet et cité Sainte Madeleine - Vente à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Adopté.

ACTION FONCIERE

04/859 - Terrain sis à Lille, 181, rue de Paris - Désaffectation et déclassement du domaine public communal.

04/860 - Immeuble sis à Lille, 53-55, rue du Metz. Vente par la Ville à la SCI du Metz.

04/861 - Lots 11-13 et 27 de l'immeuble sis à Lille, 54 rue Basse. Vente par la Ville au profit de la SCI du PATIO.

04/862 - Immeuble sis à Lille, 3, avenue du Peuple Belge. Vente par la Ville à Monsieur BOUSSEKEYT.

04/863 - Ancien square Roggeman rue de Philadelphie à Lille - Vente par la Ville au profit de la SCI TILLOY.

Adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier Adjoint au Maire

FINANCES

04/842 - Exercice 2004 - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements - Décision Modificative n° 5.

04/843 - Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques - Versement d'une subvention.

04/844 - Organisation du 4ème Forum de la Coordination Régionale pour les soins palliatifs à Lille le 4 décembre 2004 - Subvention exceptionnelle.

04/845 - Institut Pasteur de Lille - Garantie financière de la Ville - Contrat du 30 décembre 1996 - Avenant.

Adoptés.

DECENTRALISATION

04/846 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

04/847 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiative Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

.../...

Madame le Maire - Dans le dossier de Monsieur de SAINTIGNON, je vous propose un vote séparé à la demande d'Union pour Lille sur la délibération 847 relative au FIH, Fonds d'initiative habitants.

Qui vote pour : les groupes de la Majorité

Qui vote contre : le Front National

Qui s'abstient : néant

Madame le Maire - Vous ne votez rien du tout finalement ?

M. DECOCQ - Dans le Fonds d'initiative habitants, il y a une subvention à l'association Gay Kitsch Camp que nous ne voulons pas voter.

Madame le Maire - Il faut l'expliquer.

M. DECOCQ - J'ai cru que cela avait été expliqué.

Madame le Maire - Non, cela n'a pas été expliqué, on nous a demandé un vote séparé.

Donc, vous votez contre.

Adopté à la majorité.

EMPLOI

04/848 - CLAP (Comité Lillois d'Aide aux Projets) - Aide aux jeunes créateurs d'entreprise - Subvention à l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille.

04/849 - Association Réussir - la Mission Locale de Lille - Avenant n° 2 à la convention annuelle 2004 - Action en faveur de la réinsertion professionnelle des personnes sortant de prison.

Madame le Maire - Si vous le permettez, encore quelques instants, mes chers collègues, je mets aux voix les dossiers 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28 et 29.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire

04/840 - Séance du 28 juin 2004 - Procès-verbal.

04/841 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

04/926 - Commissions Municipales - Composition - Modifications.

04/927 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Remplacement de Madame MERLIN.

.../...

04/928 - Conseils de Quartier - Désignation d'un membre.

Adoptés.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

04/930 - Commune Associée d'Hellemmes - Journal Hellemmes Magazine - Création d'une régie et fixation des tarifs publicitaires.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

04/931 - Commune Associée d'Hellemmes - Transferts de crédits - Exercice 2004 - Décision modificative n° 5.

04/932 - Commune Associée d'Hellemmes - Complexe Sportif Arthur Cornette Construction d'un stand de tir - Avenant n° 1.

04/933 - Commune Associée d'Hellemmes - "Amicale des volontaires du sang" - Versement d'une subvention.

04/934 - Commune Associée d'Hellemmes - Ligue des droits de l'Homme - Délégation régionale Nord/Pas-de-Calais - Versement d'une subvention.

04/935 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de primes.

Adoptés.

04/936 - Commune Associée d'Hellemmes - Politique locale de l'Habitat - Définition d'une politique foncière et exercice du droit de préemption urbain.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe des Verts ne prenant pas part au vote.

04/937 - Commune Associée d'Hellemmes - Fusion de deux écoles primaires - Dénomination du groupe scolaire Berthelot-Sévigné.

04/938 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Club de loisirs des Papillons Blancs" - Versement d'une subvention.

04/939 - Commune Associée d'Hellemmes - Règlement Intérieur de la Bibliothèque communale.

Adoptés.

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

04/915 - Commune Associée de Lomme - Acquisition des garages - chemin du Ballot et rue Eugène Dereuse à Lomme.

04/916 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association « Théâtre Octobre ».

04/917 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association « Sports Réunis de Lomme Délivrance ».

04/918 - Commune Associée de Lomme - Restaurant scolaire : création d'un tarif pour les enfants sujets aux allergies alimentaires.

04/919 - Commune Associée de Lomme - Subventions dans le cadre du Contrat Territorial de Santé.

04/920 - Commune Associée de Lomme - Demande de financement à la Caisse d'Allocations Familiales de Lille pour l'informatisation des structures de la petite enfance dans le cadre de la Prestation de Service Unique (P.S.U.).

04/921 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures et services - classes d'environnement.

04/922 - Commune Associée de Lomme - Subventions pour ravalement de façades.

04/923 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures et services - centres de vacances.

04/924 - Commune Associée de Lomme - Subvention au Secours Populaire pour la reconduction de l'atelier « CAP LIRE » au L.C.P. Mont à Camp.

04/925 - Commune Associée de Lomme - Contrat de Ville 2004 : action « Favoriser la participation des filles aux activités culturelles et de prévention de proximité par la pratique de la danse moderne » présentée et réalisée par l'association « Renaissance Artistique de Délivrance ».

Adoptés.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

04/850 - Régime indemnitaire - Chefs de service de police municipale.

Adopté.

04/851 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "2005 Année du Brésil en France" - Aide d'un collaborateur scientifique.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

.../...

Chemise n°6

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

04/852 - Projets Associatifs - Subventions aux associations : aides au démarrage.

Adopté.

Chemise n°7

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

04/853 - Course de la Déesse - Attribution d'une subvention exceptionnelle et d'organisation à l'Association pour la Promotion des Evénements Sportifs Lillois (A.P.E.S.L.).

04/854 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions.

Adoptés.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

04/855 - Rénovation des squares Foch et Dutilleul - Travaux d'aménagement - Avenant n°1.

Adopté.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

04/864 - Campagne alimentation - Subvention à la Maison de quartier de Wazemmes.

Adopté.

.../...

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

04/865 - Association LES FRANCAS DE LILLE - Avenant n°3.

04/866 - Actions liées à l'enfance - Subventions.

Adoptés.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame DANGRÉAUX-VARLET,
Conseillère municipale déléguée

FAMILLE

04/871 - Mise en place d'un projet de soutien à la famille et à la parentalité - Quartier Wazemmes.

Adopté.

Chemise n°17

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL,
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

04/890 - Livre et lecture publique - Attribution de subventions - Complément.

Adopté.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame GLEIZER,
Conseillère municipale déléguée

ECOLE PROFESSIONNELLE D'ART
DRAMATIQUE - THEATRE DU NORD

04/891 - Subventions au Théâtre du Nord et à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique Nord/Pas-de-Calais.

Adopté.

.../...

Chemise n°19

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur LENGLET
Adjoint au Maire

COLLEGES, LYCEES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

04/892 - Lycée européen Montebello - Voyage scolaire et linguistique au Japon du 16 au 29 octobre 2004 - Demande de subvention exceptionnelle.

Adopté.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE

04/893 - Association Pétronille - Quartier Saint-Maurice/Pellevoisin - Subvention.

04/894 - Associations Petite Enfance - Versement de subventions.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

04/895 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

Adopté.

ELECTIONS

04/896 - Recensement de la population.

Adopté.

.../...

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur ORIOL,
Conseiller municipal délégué

RESTAURATION SCOLAIRE

04/897 - Restaurant scolaire Jean Bart, rue Ducornet à Lille Sud - Avenant au lot n°1 : gros œuvre.

Adopté.

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Adjoint au Maire

ANIMATION - JEUNESSE

04/898 - Attribution d'une subvention à l'association Union Française de la Jeunesse.

04/899 - Association Tintin et Miloud - Versement d'une subvention exceptionnelle.

04/900 - Financement du poste FONJEP Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner - Année 2004.

Adoptés.

FETES

04/901 - Projets Cultures Urbaines - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention à l'association METALU.

Adopté.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

C.L.S.P.D.

04/902 - Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2004 (2ème répartition) - Mission Locale de Lille.

Adopté.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame BOUCHART,
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

04/903 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 1 : animer le réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire lillois - Subvention à l'association Yamana.

Adopté.

.../...

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

04/908 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion Commerciales - Subvention à l'Union Commerciale Lille-Sud.

04/909 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe Animation et Promotion Commerciales - Subvention à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS).

04/910 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe extension du centre ville - Participation au Marché international professionnel de l'implantation commerciale et de la distribution (MAPIC) - Subvention à l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM).

04/911 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe "Création/Transmission ou Reprise/Développement d'entreprises" - DevCom Lille Métropole.

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

04/912 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale - Lutte contre les exclusions.

04/913 - Accompagnement de la Délégation lilloise de la Croix Rouge dans ses démarches de restructuration et de consolidation de ses activités - Avenant à la convention entre la Ville de Lille et la Délégation lilloise de la Croix Rouge Française.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

POLITIQUE DE LA VILLE

04/914 - Contrat de Ville - Programmation 2004 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

Adopté.

Madame le Maire - Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

(Séance levée à 20 h 30).

4